

Premier ministre

Ministère de la culture et de la communication

Rapport
annuel de la
Commission
générale de
terminologie
et de néologie

Délégation générale à la langue française et aux langues de France

Sommaire

- 3** Introduction
- 4** I – La Commission générale de terminologie et de néologie
 - A – Les méthodes de travail et les procédures de collaboration
 - 5** Les méthodes de travail
 - 6** Les procédures de collaboration
- 7** B – Les travaux
- 9** C – La publication au *Journal officiel* et la diffusion des travaux
 - Le *Journal officiel*
 - Les autres moyens de diffusion
- 10** II – Le rôle de l’Académie française
 - A – La participation aux travaux des commissions spécialisées
 - B – La participation aux travaux de la Commission générale
 - C – L’approbation des termes
- 12** III – Les commissions spécialisées de terminologie et de néologie dans les différents ministères
 - A – La situation dans les ministères
 - 13** B – Les travaux des commissions spécialisées
 - Orientations et méthodes
 - 15** L’organisation des commissions
 - 16** L’élaboration de listes terminologiques
 - 17** La diffusion des termes nouveaux
- 19** IV – Le rôle de la délégation générale et des partenaires du dispositif
 - A – L’action de la délégation générale à la langue française et aux langues de France
 - Les moyens
 - 20** La coordination du dispositif
 - 21** La diffusion de l’information

- 231** B – Les partenaires du dispositif
L’Académie des sciences
Les organismes des autres pays francophones
- 24** Le laboratoire Histoire des théories linguistiques du CNRS
L’Association française de normalisation (AFNOR)
- 25** Conclusion
- 26** Annexes

Introduction

Ce rapport, établi par la Commission générale de terminologie et de néologie, présente le bilan des activités du dispositif d'enrichissement de la langue française, dont elle a la responsabilité, pour l'année 2006.

À la fin de cette année, qui marquait le dixième anniversaire de la création du dispositif d'enrichissement de la langue française, un tournant majeur a été pris avec le départ du président de la Commission générale de terminologie et de néologie, Monsieur Gabriel de Broglie, nommé Chancelier de l'Institut de France en décembre 2005. Ce dernier a cependant assuré la présidence jusqu'à la nomination, en septembre, de son successeur, le professeur Marc Fumaroli, de l'Académie française. Le changement de présidence n'a donc pas entraîné d'interruption des travaux.

D'autre part, les 18 commissions spécialisées de terminologie et de néologie implantées dans les ministères, dont la coordination est assurée par la délégation générale à la langue française et aux langues de France, ont fait preuve d'une volonté affirmée de développer et de renforcer leur action.

Les publications au *Journal officiel*, en progression régulière depuis la mise en place du dispositif en 1996, ont connu dans les deux dernières années un accroissement considérable que l'on doit imputer d'abord à l'engagement de l'ensemble des acteurs du dispositif, ainsi qu'à la généralisation des moyens électroniques.

I – La Commission générale de terminologie et de néologie

Créée par le décret du 3 juillet 1996 relatif à l'enrichissement de la langue française, la Commission générale est au centre du dispositif interministériel de terminologie chargé de compléter le vocabulaire français, compte tenu des besoins exprimés notamment dans la vie économique, les travaux scientifiques et les activités techniques et juridiques, en proposant des termes nouveaux pouvant servir de référence. Elle assure la cohérence et l'harmonisation des travaux et elle a la responsabilité de leur publication.

Après avoir exercé la présidence de la Commission générale depuis sa création en 1996, M. Gabriel de Broglie a souhaité mettre fin à ses fonctions en raison de sa nomination comme Chancelier de l'Institut fin 2005. Il a cependant continué à assurer la présidence jusqu'à la prise de fonctions de son successeur, afin d'éviter toute interruption dans les travaux. Le ministre de la culture et de la communication, M. Renaud Donnedieu de Vabres, a tenu à remercier Monsieur de Broglie et à accueillir son successeur, Monsieur Marc Fumaroli, en président, par délégation du Premier ministre, la séance d'installation du nouveau président, qui s'est tenue le 11 octobre 2006 dans les salons du ministère. Le ministre a réitéré sa volonté d'apporter son soutien afin que la plus large diffusion soit donnée aux travaux du dispositif.

En 2006, la Commission générale s'est réunie au rythme d'une séance par mois, soit au total onze réunions, toutes tenues dans les locaux de la délégation générale à la langue française et aux langues de France, ce service du ministère de la culture et de la communication assurant, conformément au décret du 3 juillet 1996 relatif à l'enrichissement de la langue française, le secrétariat de la Commission générale, la coordination des travaux des commissions spécialisées et, dans une très large mesure, leur diffusion.

On trouvera en annexe le texte du décret (A.1) et la composition de la Commission générale (A.2).

A – Les méthodes de travail et les procédures de collaboration

Les principes de travail définis par la Commission générale en 1997 (priorité donnée à la néologie, critères de choix des termes, soin apporté à la rédaction des définitions, etc.) ont permis au dispositif d'aboutir à des travaux terminologiques de qualité, appelés à valoir comme terminologie de référence pour un grand nombre d'utilisateurs.

Ce résultat provient également des procédures de coopération et des navettes mises en place entre les différents acteurs du dispositif : commissions spécialisées, Commission générale, Académie française, partenaires scientifiques et techniques, organismes et experts des autres pays francophones.

1 – Les méthodes de travail

Les critères de choix des néologismes

En matière de néologie, la Commission générale de terminologie a continué d'appliquer quelques principes simples dégagés à l'occasion de ses premiers travaux, ces principes étant principalement l'opportunité et la nécessité du nouveau terme, sa clarté et sa transparence par rapport à la notion qu'il doit désigner, enfin sa conformité au système morphologique et syntaxique du français.

Les définitions

Le but des définitions, dans les listes élaborées par le dispositif d'enrichissement de la langue française, est d'abord de rendre compte de réalités techniques souvent complexes et dans une formulation qui soit claire et compréhensible pour le non spécialiste. La Commission générale y veille particulièrement, c'est pourquoi elle consacre beaucoup de temps à préciser et, le cas échéant, à améliorer les définitions proposées par les commissions spécialisées. L'Académie française joue également un rôle déterminant dans cet aspect des travaux de terminologie.

Le vocabulaire utilisé dans les textes législatifs et réglementaires

La Commission générale considère que la terminologie qu'il lui revient d'approuver, en application des dispositions sur l'enrichissement de la langue française, ne consiste pas à officialiser les définitions administratives, juridiques ou techniques données par les textes officiels lorsque ces définitions s'appliquent à des termes d'usage courant. Elle ne se reconnaît pas non plus la mission de normaliser les notions ou les expressions utilisées par l'administration.

En revanche, la définition d'un terme, en raison des conséquences administratives ou statutaires de son emploi par l'administration, est un volet parfois important de l'activité de certaines commissions spécialisées. Les administrations peuvent procéder à ce travail de clarification et d'harmonisation de leur terminologie administrative ou réglementaire. Mais ces travaux ne relèvent pas de l'enrichissement de la langue française et n'entrent pas dans le domaine d'intervention de la Commission générale.

C'est pourquoi la Commission générale procède parfois à un tri, dans les travaux qui lui sont soumis, entre ce qui relève de l'enrichissement de la langue française et ce qui relève de la définition administrative et juridique. Selon les secteurs, la proportion peut varier considérablement et, dans certains cas, la Commission générale, tout en reconnaissant la qualité et l'intérêt des travaux qui lui sont soumis, ne juge pas devoir les transmettre à l'Académie française.

On observe que le tri entre les deux catégories de termes s'opère désormais largement en amont, lors des travaux des commissions spécialisées, et que ce sont les commissions elles-mêmes qui font le départ, aidées au besoin par la délégation générale à la langue française et aux langues de France, au moment de la transmission des listes à la Commission générale.

La diffusion de la terminologie élaborée pour des motifs administratifs et juridiques peut être assurée par les canaux propres à chaque administration de rattachement (bulletin d'information, notes et circulaires, Bulletin officiel, intranet) et par des publications spécifiques, alors que les propositions visant à l'enrichissement de la langue française doivent nécessairement être transmises à la Commission générale.

Terminologie et normalisation

Cette question est assez voisine de la précédente. Dans certains domaines techniques en effet, les termes abordés peuvent être normalisés par ailleurs ; les textes législatifs ou réglementaires, parfois, et, dans tous les cas, les marchés publics, font référence à ces normes. C'est particulièrement vrai de secteurs tels que l'équipement ou l'environnement.

Il convient donc d'harmoniser autant que possible les termes et les définitions. C'est pourquoi l'association française de normalisation (AFNOR) a une place importante dans ces travaux. Elle est représentée à la Commission générale et au sein de chaque commission spécialisée de terminologie.

La Commission générale a estimé, toutefois, que rien ne s'oppose à ce que les définitions publiées au *Journal officiel* s'écartent parfois, dans leur formulation, des définitions contenues dans les normes. On peut même concevoir qu'une commission spécialisée propose pour un même terme deux définitions : l'une calquée sur celle de la norme technique et l'autre pour les non spécialistes, destinée à la Commission générale. Comme pour le vocabulaire à portée juridique, il convient alors de s'orienter vers deux circuits de diffusion : l'un interne à l'administration ou au secteur considéré, pour les définitions normalisées, et l'autre plus large, pour les définitions moins techniques.

2 – Les procédures de collaboration

Les navettes

La Commission générale a mis au point, pour chaque liste, un système d'échange entre la commission spécialisée concernée, la Commission générale et l'Académie française. Lorsque l'Académie a rendu un premier avis sur une liste des termes proposés par la Commission générale et émis des observations sur certains d'entre eux, la délégation générale à la langue française et aux langues de France transmet ces observations à la commission spécialisée, qui en prend connaissance et formule, dans un délai moyen de six semaines, ses réponses et contre-propositions éventuelles aux remarques de l'Académie. Cette réponse, appuyée sur une argumentation plus précise, est examinée par la Commission générale, qui peut décider de transmettre à nouveau à l'Académie française le terme proposé.

Conformément au décret du 3 juillet 1996, à l'issue de cette procédure les termes et les définitions ayant reçu un avis favorable de l'Académie doivent, s'ils diffèrent de la proposition initiale de la commission spécialisée, être communiqués au ministre concerné, qui peut faire valoir les raisons qui s'opposeraient à la publication de ces termes, avant leur publication au *Journal officiel* par la Commission générale.

En 2006, dix listes ont ainsi été soumises au ministre concerné pour accord avant publication : une liste des affaires étrangères, une liste de l'agriculture, deux listes de l'automobile, deux listes de la culture et de la communication, deux listes de l'économie et des finances, une liste du pétrole et du gaz, une liste des télécommunications, ainsi que huit séries de termes divers traités selon une procédure accélérée. Il faut souligner que, comme les années précédentes, l'accord du ministre a été acquis pour la totalité des termes à publier.

Mise en oeuvre en 1998, cette procédure s'est révélée avantageuse pour recueillir le consensus nécessaire au succès des propositions avancées. La réflexion approfondie et le temps que cela exige sont en effet indispensables pour s'assurer que les termes et définitions répondent à un véritable besoin des utilisateurs, sont cohérents avec les règles générales de formation des mots et des expressions, et sont susceptibles de s'implanter dans l'usage.

L'urgence

Cependant, lorsque l'urgence le justifie, la Commission générale a recours à une procédure d'adoption plus rapide : saisie par une commission spécialisée ou, directement, par une administration, ou même agissant de sa propre initiative, la Commission générale peut décider d'examiner en priorité une question de terminologie particulièrement urgente et de soumettre les termes ainsi traités à l'Académie française.

Mise en œuvre de façon systématique depuis juin 2005, cette procédure a pour but de répondre à un besoin croissant de termes français dans les domaines de pointe touchant le grand public. Sur la suggestion du ministre de la culture et de la communication, la Commission générale a constitué un groupe restreint de personnalités volontaires appartenant au dispositif. Les membres de ce groupe, animé par le délégué général à la langue française, sont M^{me} Nicole Gendry, M^{me} Armelle Héliot, M^{me} Michèle Lenoble-Pinson, M. Dominique Latournerie, M. Jean-Mathieu Pasqualini, M. Philippe Saint Raymond, M^{me} Henriette Walter. Le groupe se charge de recueillir ou de proposer et de mettre à l'étude des termes particulièrement en vue du fait de leur emploi répété dans la presse et les médias, en raison de l'actualité, ou simplement liés à un phénomène de publicité. Le rythme de réunions est mensuel ; la coordination, l'assistance documentaire et le secrétariat sont assurés par la mission du développement de la langue de la délégation générale.

Ainsi, en 2006, dans le cadre de cette procédure, quarante et un termes répartis en onze publications au *Journal officiel* ont été recommandés, dans des domaines très divers : automobile, audiovisuel, culture et communication, droit, économie, informatique, internet, justice, mathématiques, télécommunications, tourisme, transports... Il reste que cette procédure, par nature exceptionnelle, ne peut concerner qu'un nombre limité de termes, dans la mesure où le travail de veille est mené de façon efficace par les experts des commissions spécialisées et doit permettre d'anticiper les besoins ; il est bien entendu exclu que ce groupe se substitue aux spécialistes des différents domaines ; au contraire, il s'appuie sur leur compétence et sollicite leur concours.

B – Les travaux

En 2006, la Commission générale de terminologie et de néologie a publié onze nouvelles listes et a entrepris l'examen de dix-sept autres listes.

Le tableau en annexe (B.1) retrace les différentes étapes du travail de la Commission générale au cours de l'année 2006.

L'examen des listes terminologiques

En 2006, la Commission générale de terminologie s'est consacrée pour l'essentiel aux nouvelles listes proposées par les commissions spécialisées de terminologie.

Il s'agit de l'examen, selon la procédure normale instaurée par le décret (art. 9), des listes terminologiques transmises à la Commission générale par les commissions spécialisées.

L'examen de ces listes donne lieu à un travail de fond, nourri par un dialogue avec chaque commission spécialisée concernée, à propos de chacun des termes et définitions qui paraissent soulever une difficulté ou nécessiter des éclaircissements.

Afin d'accélérer ses travaux, la Commission générale a mis en place depuis 2002 un groupe de travail présidé par M. Jack Robert, accompagné de M. Marc Baconnet, M. François Plaisant, M. Daniel Prado, du représentant du Service du Dictionnaire de l'Académie française et du représentant de la délégation générale à la langue française et aux langues de France. Ce groupe procède à l'examen préalable des listes soumises à la Commission générale, ce qui permet d'affiner l'étude des termes et définitions et de faciliter l'examen des listes lors des réunions

plénières de la Commission générale. On a constaté un gain de temps très important et un accroissement très appréciable de la qualité des travaux. Au vu de ces résultats extrêmement positifs et à la demande du président de la Commission générale, le groupe exerce depuis 2005 une responsabilité accrue : la Commission n'examine en séance plénière que les termes à propos desquels le groupe de travail estime qu'un complément d'information ou une discussion sont nécessaires. Les observations du groupe de travail sont communiquées au président de la commission spécialisée concernée et aux membres de la Commission générale, en amont de la séance plénière consacrée à l'examen de la liste en question. Ainsi, le groupe de travail veille à ce que ses propositions puissent être connues et, le cas échéant, débattues, car il est important que les décisions de la Commission générale fassent l'objet d'un consensus.

En 2006, le groupe de travail a tenu dix réunions organisées par la mission du développement de la langue dans les locaux de la délégation générale à la langue française et aux langues de France.

Pour chaque liste étudiée lors des séances de la Commission générale, c'est le président de la commission spécialisée de terminologie compétente, assisté des experts de son choix, qui défend ses propositions et apporte les précisions nécessaires, conformément au texte du décret du 3 juillet 1996 relatif à l'enrichissement de la langue française.

Pour sa part, le président du groupe de travail rapporte devant la Commission générale les résultats de ses travaux et expose notamment ses interrogations et ses propositions.

La Commission générale dispose ainsi des éléments nécessaires à l'examen des termes et expressions, qui consiste d'abord à bien faire préciser par les experts les réalités ou les notions qu'il s'agit de désigner, à vérifier que les définitions correspondent précisément à ces notions et réalités, et qu'elles sont bien formulées ; elle s'informe aussi de l'usage fait par les professionnels du terme étranger et de l'équivalent proposé. Attentive aux besoins des utilisateurs et à la nécessité de leur proposer les termes français qui leur font défaut, elle choisit enfin le terme ou l'expression qu'elle juge le mieux approprié en français, afin de le soumettre à l'avis de l'Académie française. Le nombre de termes étudiés en séance plénière qui a ainsi doublé entre 2001 et 2005 s'est encore considérablement accru en 2006.

Les listes soumises à l'examen de la Commission générale

En 2006, la Commission générale a procédé à l'examen de nombreuses listes dans les divers domaines, qu'elle a ensuite soumises à l'Académie française :

- En second examen : une liste des affaires étrangères, une liste de l'agriculture, une liste de l'automobile, deux listes de la culture et de la communication, deux listes de l'économie et des finances, une liste de l'informatique, une liste de l'équipement, une liste du pétrole, une liste des télécommunications, ainsi que sept séries de termes étudiés selon la procédure accélérée.
- En premier examen : une liste des affaires étrangères, une liste de la défense, une liste de l'éducation, deux listes de l'équipement et des transports, une liste de l'informatique, une liste de l'internet, une liste de la santé, une liste des sciences et techniques spatiales, une liste des télécommunications, trois termes isolés de l'économie, enfin dix séries de termes à examiner en procédure accélérée.

Elle a également entrepris l'examen d'une liste de la défense. Enfin, elle a été saisie de treize nouvelles listes par les commissions spécialisées.

C – La publication au *Journal officiel* et la diffusion des travaux

1 – Le *Journal officiel*

La publication au *Journal officiel* des travaux de la Commission générale en constitue l'étape finale. Les listes sont publiées dans la rubrique « Avis et communications ». Elles se composent de deux parties : une liste de termes et définitions, et une table d'équivalence à double entrée : terme étranger - équivalent français / terme français - équivalent étranger.

Au cours de l'année 2006, la Commission générale de terminologie et de néologie a ainsi publié au *Journal officiel* onze listes de vocabulaire : une liste des affaires étrangères, une liste de l'agriculture, deux listes de l'automobile, deux listes de la culture et de la communication, deux listes de l'économie et des finances, une liste du pétrole, deux listes des télécommunications, onze séries de termes divers relevant de la procédure accélérée. La publication au *Journal officiel* entraîne en particulier l'obligation pour les services de l'État d'employer les équivalents français publiés, en lieu et place des termes étrangers correspondants.

De plus, en 2006, on a eu à nouveau recours à une autre forme de publication au *Journal officiel* instaurée en 2005. Il s'agit de recommandations à caractère plus général, concernant des termes ou expressions moins spécialisés mais très répandus et pouvant relever simultanément de différents domaines, pour lesquels la Commission générale préconise de recourir au vocabulaire français existant, sans retenir obligatoirement un terme unique, mais en faisant appel à la variété du lexique. Une recommandation de ce type a été publiée à propos de l'équivalent à donner au terme anglais *podcasting*.

L'ensemble des listes publiées en 2006 figure en annexe (B.3) à ce rapport.

Le bilan des publications de 1996 à 2006 figure en annexe (B5).

2 – Les autres moyens de diffusion

La publication au *Journal officiel* doit s'accompagner d'une large diffusion en direction des administrations et des publics concernés, au moyen de différents supports.

La Commission générale et la délégation générale à la langue française et aux langues de France ont défini avec les commissions spécialisées de terminologie et leurs ministères de rattachement les modes et les circuits de diffusion permettant de toucher au mieux les publics intéressés. Les activités de diffusion sont donc réparties entre la délégation générale et les commissions spécialisées.

Les commissions spécialisées sont chargées de la diffusion au sein de leur administration et en direction des milieux spécialisés (voir p. 17). La diffusion auprès du public général revient à la délégation générale (voir p. 21).

LES RÉSULTATS :

Publications au *Journal officiel*

2004 : 223 termes répartis sur 10 publications au *Journal officiel* :
10 listes thématiques

2005 : 325 termes répartis sur 16 publications au *Journal officiel* :
10 listes thématiques, 2 séries de termes selon la procédure accélérée, 4 recommandations

2006 : 298 termes répartis sur 23 publications au *Journal officiel* :
11 listes thématiques, 11 séries de termes selon la procédure accélérée, 1 recommandation

II – Le rôle de l’Académie française

Le décret du 3 juillet 1996 reconnaît à l’Académie française un rôle éminent dans l’enrichissement de la langue française. L’Académie est en effet présente à tous les échelons du dispositif, puisqu’elle est membre de droit de chaque commission spécialisée et de la Commission générale de terminologie et de néologie. Elle joue en outre un rôle primordial dans l’approbation des termes et des définitions, son accord étant indispensable pour leur publication au *Journal officiel*.

Cette participation active de l’Académie française garantit la qualité des travaux d’enrichissement de la langue française.

A – La participation aux travaux des commissions spécialisées

La participation du Service du Dictionnaire de l’Académie française aux travaux des commissions spécialisées de terminologie permet un dialogue fructueux, tout au long des étapes de l’examen des termes, entre spécialistes du domaine et spécialistes de la langue française et du lexique, en particulier dès la préparation des nouvelles listes. Un dialogue très positif s’est développé entre les commissions et le Service du Dictionnaire, notamment en dehors des réunions, l’Académie étant attentive à prendre en compte les arguments et interrogations des commissions spécialisées en amont de la transmission des listes.

B – La participation aux travaux de la Commission générale

Au cours de l’année 2006, l’Académie a été représentée par un membre du Service du Dictionnaire, qui participe en tant qu’expert aux réunions de la Commission générale.

C – L’approbation des termes

Saisie des propositions de la Commission générale dans le cadre de l’article 9 du décret du 3 juillet 1996, l’Académie française rend ses avis dans des délais généralement très courts. Dans de nombreux cas, les propositions de la Commission générale obtiennent un avis favorable et peuvent être publiées.

Pour les termes qui ne reçoivent pas un avis favorable dès le premier examen, l’Académie formule des propositions de substitution que la Commission générale réexamine après avis des experts.

En effet les propositions des commissions spécialisées reflètent le point de vue des professionnels et tendent parfois à officialiser ce qu’elles considèrent comme un début d’usage.

Le point de vue de l'Académie française, en revanche, est un peu différent. Pour sa part, elle replace ces créations de termes spécialisés dans le contexte du vocabulaire général et ne les retient pas toutes. Mais elle assortit le plus souvent ses avis défavorables d'une contre-proposition, ouvrant ainsi la voie à la discussion. De plus en plus, l'Académie s'attache à développer ses observations de façon circonstanciée, renforçant ainsi la réflexion et le dialogue avec les commissions. Ainsi, en 2006, c'est sur la proposition de l'Académie qu'on a substitué *cinéma à domicile* (*cinédom*) à *cinémaison*. De même, les remarques de l'Académie ont permis de préciser et d'améliorer de nombreuses définitions, telles celles des termes *bouche à oreille* *électronique* ou *banalisation*, dans le domaine de la gestion d'entreprise. Il faut remarquer à cet égard que les points de divergence entre les commissions et l'Académie se font de moins en moins nombreux, la réflexion commune étant plus poussée dès le départ.

Le plus souvent, l'amélioration des définitions proposée par l'Académie française est retenue par la Commission générale. Dans les autres cas, les remarques de l'Académie suscitent, de la part des commissions, de nouvelles formulations, mieux adaptées. Lorsque l'Académie préconise le choix d'un terme différent de celui proposé par les commissions spécialisées et la Commission générale, l'accord se fait sur le terme nouveau dans la majorité des cas. Il arrive également que l'Académie française se range à l'avis des experts lorsqu'il est repris à son compte par la Commission générale. Dans le cas contraire, la recherche d'équivalent est à reprendre par la commission spécialisée en tenant compte des avis formulés au cours du premier examen. Il peut arriver exceptionnellement que la recherche d'un équivalent soit abandonnée, laissant l'usage s'établir sur des cas difficiles.

Invité en mars 2006 à prononcer la conférence inaugurale de la Journée des Dictionnaires organisée chaque année par l'université de Cergy-Pontoise, M. Gabriel de Broglie, président de la Commission générale, a évoqué les points de convergence qui peuvent exister entre les travaux du dispositif d'enrichissement de la langue française et les mots nouveaux retenus par le Dictionnaire de l'Académie française, incitant étudiants et chercheurs à explorer cette question qui n'a encore jamais fait l'objet d'une investigation approfondie.

III – Les commissions spécialisées de terminologie et de néologie dans les différents ministères

A – La situation dans les ministères

Au 31 décembre 2006, les commissions spécialisées sont au nombre de dix-huit, réparties dans douze départements ministériels. Onze hauts fonctionnaires de terminologie ayant été désignés, chacun bénéficie du concours d'un service chargé de l'assister, notamment pour les tâches de secrétariat et de diffusion des travaux.

On peut considérer que, sur ce plan, il a été fait droit dans la totalité des ministères à la circulaire du Premier ministre en date du 14 février 2003, qui évoque l'importance des travaux terminologiques et les enjeux qui s'y attachent et qui demande aux ministres de « favoriser l'activité des commissions de terminologie » placées sous leur autorité.

Le renouvellement du dispositif

Le décret du 3 juillet 1996 instituant les commissions spécialisées dans les différents départements ministériels donne à ces commissions un mandat de quatre ans.

Depuis 2001, il est devenu nécessaire de renouveler les commissions au fur et à mesure de l'expiration de leur mandat. C'est au haut fonctionnaire de terminologie de chaque ministère concerné qu'il incombe de mettre en place la procédure de renouvellement, en concertation avec le président de chaque commission, et avec l'avis du délégué général à la langue française et aux langues de France. On veille particulièrement à ce que la composition de la commission présente un bon équilibre entre représentants de l'administration, experts du domaine, notamment journalistes, et spécialistes de la langue.

En 2006, on a ainsi procédé au renouvellement de plusieurs commissions spécialisées :

- commission de l'environnement (10 janvier) ;
- commission des sciences et techniques spatiales (10 février) ;
- commission des télécommunications, dont les compétences ont été étendues aux activités postales et dont l'intitulé est désormais commission des communications électroniques et des activités postales (28 février) ;
- commission de l'informatique et des composants électroniques (14 mars) ;
- commission de la chimie (20 avril).

De plus, la commission de la défense a procédé au renouvellement de deux de ses membres.

Quatre nouvelles personnalités ont été nommées à la présidence des commissions de l'environnement (M. Denis Cheissoux, journaliste), de la chimie (M. Jean Toullec, directeur honoraire au CNRS), de l'informatique (M. Jérôme Trollet, directeur adjoint du groupe Safran), et de la culture

(M. Philippe Meyer, journaliste). On ne saurait trop insister sur le rôle primordial du président de chaque commission spécialisée, autant pour animer la commission que pour faciliter la diffusion des travaux, grâce à l'autorité et la reconnaissance dont il bénéficie dans le monde professionnel.

À l'occasion de leur renouvellement en 2006, certaines commissions (de la chimie, de l'informatique, du pétrole) ont désigné un vice-président, initiative qui devrait certainement avoir des effets positifs sur leur fonctionnement, en allégeant la tâche du président.

Pour ce qui concerne les commissions relevant du ministère chargé de l'industrie, le haut fonctionnaire de terminologie, M. Gérard Painchault, s'est attaché à renforcer ou étendre certains de leurs champs de compétence par la nomination d'experts de domaines peu ou pas représentés au sein de la commission concernée : commissions de la chimie et des matériaux, de l'informatique et des composants électroniques, des communications électroniques et des activités postales.

Par ailleurs, le haut fonctionnaire de terminologie du ministère de l'éducation a vu élargir sa compétence aux activités relevant du ministère de la recherche. Ainsi la commission spécialisée des sciences et techniques spatiales dispose-t-elle désormais officiellement d'un support administratif.

Le dispositif est ainsi complet. Il est à regretter toutefois que le décret du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif rende plus difficile l'élargissement des compétences de certaines commissions, alors même qu'un besoin est patent, du fait de l'évolution des sciences et techniques ainsi que des compétences des ministères. Ainsi, il n'a pas été possible d'ajouter les techniques gazières dans l'intitulé de la commission spécialisée du pétrole au moment de procéder à son renouvellement, alors qu'il s'agit d'une activité importante que cette commission doit prendre en considération.

De même, la commission du ministère de l'éducation ayant limité son périmètre à l'éducation et à l'enseignement supérieur et le ministère chargé de la recherche n'ayant pas précédemment mis en place des commissions qui pourraient traiter du vocabulaire de disciplines scientifiques qui ne sont pas couvertes par le dispositif actuel, on peut craindre qu'il soit difficile désormais de procéder à la création de nouvelles commissions.

On trouvera, en annexe au présent rapport, un tableau récapitulatif du dispositif existant au 31 décembre 2006 (A.3) et la circulaire du Premier ministre (A.4).

B – Les travaux des commissions spécialisées

En 2006, les travaux des commissions se sont poursuivis de manière régulière, avec la participation systématique de la délégation générale.

On trouvera, en annexe (B.2) du présent rapport, le calendrier des réunions de l'ensemble des commissions pour l'année 2006.

1 – Orientations et méthodes

Les objectifs généraux et le mode de fonctionnement des commissions sont déterminés par le décret du 3 juillet 1996 ; toutefois les commissions spécialisées disposent d'une grande latitude d'action, en particulier quant à leurs choix méthodologiques et thématiques ou à leurs moyens de diffusion. La mission de coordination confiée par décret à la délégation générale à la langue française et aux langues de France est dès lors cruciale.

Les choix méthodologiques

Les choix thématiques effectués par chaque commission et les méthodes de travail qui en découlent sont bien évidemment fonction des champs de compétence du ministère concerné ainsi que des orientations fixées par le ministre.

La veille et la production néologiques constituent la mission première des commissions spécialisées. De façon assez schématique, on peut dire que les options des commissions sont de trois ordres :

- Les unes ont choisi de fonder leurs travaux sur une veille néologique et terminologique systématique.
Ce sont les experts des commissions qui mènent l'activité de veille à partir de corpus spécialisés comme la presse professionnelle, les banques de données, les index, les thesaurus, etc. Cette forme de veille est menée de manière profitable notamment par les commissions des télécommunications, de l'équipement et des transports ou de l'automobile. Les listes ainsi élaborées, qui puisent aux sources mêmes de l'actualité, sont dans la droite ligne de l'objectif d'enrichissement de la langue française.
- Pour d'autres commissions, les termes sont mis à l'étude à partir d'une approche thématique à visée exhaustive.
On traite alors d'un ensemble terminologique cohérent et complet dans un domaine déterminé ; c'est le cas notamment des commissions de la chimie, de l'environnement, des sports ou des sciences et techniques spatiales. Ce type de production, d'abord destiné à un public de spécialistes, prend aujourd'hui une importance nouvelle, du fait d'une tendance croissante dans l'enseignement supérieur à enseigner certaines matières directement en anglais, ce qui entraîne un risque grave de perte de fonctionnalité de la langue dans le domaine scientifique.
- La troisième approche est la plus éloignée *a priori* des objectifs d'enrichissement de la langue française. Elle est notamment celle des commissions spécialisées qui sont amenées à étudier un vocabulaire à caractère administratif ou réglementaire comme, par exemple la commission de l'éducation, et, plus particulièrement pour le vocabulaire utilisé dans la législation communautaire, les commissions de l'ingénierie nucléaire, de la santé ou de l'agriculture. Ces travaux ne relèvent pas de la néologie, mais visent plutôt à apporter des précisions sur la définition juridique ou administrative de notions déjà désignées en français. Cependant, l'activité terminologique, même de caractère réglementaire, notamment celle menée dans les instances européennes, est souvent liée à l'apparition de notions nouvelles qu'il convient de nommer et définir en français. Ce vocabulaire relève donc, au moins partiellement, du dispositif.

Les travaux peuvent avoir un **caractère ponctuel**. Les thèmes de travail peuvent être liés à un sujet d'actualité ou à certaines circonstances particulières, par exemple une demande émanant d'un partenaire du dispositif ou du public. En 2006, la commission de l'environnement et celle de la justice ont été sollicitées par la délégation générale à la langue française pour fournir une expertise très appréciée concernant le vocabulaire relatif à la protection de la nature, dans le cadre d'un projet européen d'harmonisation de la terminologie juridique de la Convention alpine. La commission de l'ingénierie nucléaire a apporté sa contribution à un projet de Dictionnaire des sciences et techniques nucléaires du CEA, et fait valoir dans cette publication la terminologie recommandée au *Journal officiel*.

2 – L'organisation des commissions

Les domaines de compétence

Il peut arriver que certains secteurs de compétence se recoupent entre commissions, ce qui amène la délégation générale à encourager et à faciliter leur collaboration ; c'est de plus en plus fréquemment le cas, du fait du nombre accru des commissions.

Les commissions sont ainsi amenées à se concerter avec leurs partenaires au sein du dispositif et même en dehors. Il importe en effet que cette concertation se fasse également, dans le cas où elles existent, avec les institutions et structures parallèles ou voisines, afin d'éviter le risque de positions contradictoires.

C'est ainsi qu'en matière de toponymie, une concertation est nécessaire entre la commission spécialisée des affaires étrangères, qui a compétence au titre de son ministère notamment sur les noms de pays et capitales étrangers, et la commission nationale de toponymie placée auprès du Conseil national de l'information géographique, qui n'appartient pas au dispositif d'enrichissement. La commission de la défense, quant à elle, prend en compte les travaux terminologiques effectués dans le cadre de comités internationaux auxquels sont associés les états-majors, et dont les lexiques font autorité dans les différentes armées, ce qui ne signifie aucunement qu'elle doive s'en remettre à ces comités pour élaborer la terminologie française nécessaire dans le cadre de son ministère. La commission de l'agriculture a tout naturellement vocation à entretenir des contacts avec les services compétents de l'Union européenne.

S'agissant du dispositif proprement dit, en 2006, le terme *whistleblowing* (concernant certaines dispositions d'alerte professionnelle) a fait l'objet de discussions serrées entre les commissions spécialisées en matière de terminologie de la justice, des affaires sociales et des affaires étrangères ; la notion de *podcasting* a donné lieu à une concertation entre les commissions des télécommunications, de la culture et de l'informatique. Cette méthode de travail très efficace est fortement encouragée par la Commission générale. À cet égard, dans le cas de domaines proches relevant de deux commissions il convient que chacune des commissions concernées soit représentée au sein de l'autre. Ainsi, à l'occasion de son renouvellement en 2006, la commission de la défense a chargé un de ses membres de la représenter à la commission des sciences et techniques spatiales. La coopération très étroite entre la commission des télécommunications et celle de l'informatique se traduit par la participation réciproque de certains de leurs membres aux réunions des deux commissions. À défaut de représentant permanent, la consultation en tant que de besoin des experts d'une autre commission s'impose.

Il n'en demeure pas moins que chaque commission a un champ de compétences reconnu qui est lié aux attributions de son ministère de rattachement et qu'il importe de conserver cette logique dans la répartition des domaines et des notions à traiter. Cette claire répartition des compétences est particulièrement importante pour la veille terminologique, afin d'éviter des recherches coûteuses en temps, qui peuvent s'avérer inutiles. Ce sont les experts de chaque domaine qui sont le mieux à même de décider si une notion mérite d'être traitée dans le cadre du dispositif.

Le fonctionnement

Les options prises par chaque commission en matière de fonctionnement : rythme des réunions, répartition ou non des commissions en groupes de travail, consultation des experts, notamment, varient d'une commission à l'autre en fonction de la spécificité et des besoins de chacune. En 2006, les commissions se sont réunies en séance plénière tous les deux ou trois mois en moyenne, avant tout pour mettre au point des listes de termes à soumettre à la Commission générale. On peut se réjouir d'une plus grande régularité et d'un rythme plus soutenu des réunions de l'ensemble des commissions, dont les membres qualifiés sont, il faut le rappeler, bénévoles.

On doit cependant regretter la disparité des moyens en secrétariat mis à la disposition des commissions selon les ministères, ce qui a une incidence notable sur la régularité et la qualité des travaux.

La plupart des commissions spécialisées sont constituées en groupes de travail qui traitent chacun de secteurs spécialisés, ce qui confère une plus grande efficacité aux travaux, tant pour la veille néologique que pour l'étude des termes et définitions. Certains groupes sont de véritables sous-commissions et se réunissent régulièrement. C'est le cas du groupe des activités postales, dépendant de la commission des communications électroniques, du groupe des techniques commerciales de la commission de l'économie, ou du groupe des composants électroniques à la commission de l'informatique. D'autres se concertent de manière plus informelle. Dans les deux cas, leurs travaux sont repris lors des réunions plénières de chaque commission spécialisée. Il importe en effet que, quelle que soit la répartition des tâches au sein d'une commission, les listes proposées soient l'émanation de cette commission, sous la responsabilité de son président.

À cet égard, plusieurs commissions ont mis en place, sous des appellations diverses, un groupe permanent de membres volontaires, animé dans la plupart des cas par le président, qui prépare les travaux en amont des séances plénières. On constate que cette formation, proche dans sa conception du groupe de travail de la Commission générale, a des effets très positifs, dans la mesure où elle entraîne un gain de temps pour l'étude des listes.

Les commissions spécialisées recourent désormais de façon généralisée à la messagerie électronique pour l'organisation matérielle des réunions et surtout pour poursuivre leurs discussions dans l'intervalle entre les séances. Les membres peuvent ainsi recevoir rapidement les documents de travail, transmettre leurs contributions et échanger leurs avis et réflexions. La commission de l'informatique met systématiquement à disposition de ses membres tous les dossiers relatifs à chaque réunion sur son site de l'internet et donne même la possibilité aux internautes de faire des propositions sur des termes en cours d'étude. On constate que ce mode de fonctionnement renforce notamment le dialogue, parfois intense, au sein des commissions, sans pour autant remplacer les réunions qui demeurent le moment le plus important pour mener la réflexion à son aboutissement et obtenir un consensus.

Le recours à l'internet doit faciliter également les échanges d'une commission à l'autre. Le développement de ces nouvelles méthodes de travail dans les commissions explique pour une large part l'accroissement du nombre de listes étudiées. Enfin, il s'avère un des moyens les plus efficaces pour la diffusion des travaux.

3 – L'élaboration de listes terminologiques

C'est, pour la plupart des commissions, le fondement même de leur activité. Il subsiste des disparités entre les diverses commissions, en matière de veille néologique et de production terminologique proprement dite. Certaines proposent régulièrement de nouvelles listes, d'autres ont un rythme de réunion et de production beaucoup moins soutenu. On constate cependant un accroissement très important des travaux en 2006, le nombre total des réunions organisées par les commissions étant passé de 98 en 2004 à 118 en 2005 et 164 en 2006.

Outre les onze listes qui ont fait l'objet d'une publication en 2006, treize nouveaux projets de liste ont été soumis à la Commission générale pour un premier examen : liste de toponymie des affaires étrangères, liste du génie génétique de la commission de l'agriculture, listes de l'automobile, de l'audiovisuel, du patrimoine, de l'économie et des finances, de l'environnement, de l'ingénierie nucléaire, de la justice, du pétrole et du gaz, des sciences et techniques spatiales, du sport. De plus, avec l'assentiment du président de la Commission générale, le comité de

terminologie de l'Académie des sciences, en accord avec la commission de l'agriculture, a proposé une liste de vocabulaire du génie génétique à caractère purement scientifique ainsi qu'une liste de termes scientifiques généraux.

Les travaux se sont poursuivis sans interruption et de nouvelles listes sont actuellement à l'étude au sein des commissions spécialisées.

À ce sujet, trois points particuliers doivent être soulignés. Plus que le nombre de termes inclus dans une liste, c'est la pertinence des choix qui importe, en fonction des besoins avérés d'un vocabulaire français que l'état de la langue ne satisfait pas. En outre, il va de soi que la qualité des termes et définitions proposés est un facteur essentiel de rapidité et d'efficacité pour l'examen des listes et qu'une proposition hâtive peut paradoxalement entraîner un retard dans la publication. Enfin, il convient de privilégier une attitude prospective. Il est primordial que toutes les commissions soient conscientes de la nécessité de mettre l'accent sur la veille néologique et de produire des listes de termes liées à l'évolution actuelle de la connaissance, afin de contribuer à l'enrichissement du vocabulaire dans leurs secteurs respectifs et de maintenir ainsi l'aptitude de la langue française à prendre en compte les réalités nouvelles. Quel que soit le domaine, c'est l'innovation technologique et scientifique qui doit constituer l'objet prioritaire des travaux des commissions.

4 – La diffusion des termes nouveaux

La diffusion en direction des milieux professionnels intéressés incombe aux commissions spécialisées concernées, qui disposent pour ce faire des moyens et des canaux propres à leur administration de rattachement.

Le recours à l'internet est désormais pratique courante. Le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie continue à assurer sur son intranet la diffusion des termes publiés au *Journal officiel*. De plus, sur la chaîne de télévision interne du ministère, on trouve une annonce générale sur le rôle et le champ d'action des commissions qui dépendent de ce ministère. La commission des télécommunications annonce la publication des listes nouvelles au *Journal officiel* sur le site de l'internet du Groupement des écoles des télécommunications (GET). En 2006, plusieurs sites réservés aux commissions ont été créés sur l'intranet de certains ministères, en particulier celui de l'équipement et des transports et celui des sports. D'autres sont en préparation, au ministère de l'agriculture et au ministère de la défense. Les activités de la commission des affaires étrangères ont été rendues plus visibles au sein de l'administration, notamment par l'inscription de la commission dans l'annuaire électronique et dans le répertoire du ministère. Il faut noter tout particulièrement l'initiative prise par le Directeur des affaires civiles et du sceau, haut fonctionnaire de terminologie pour le ministère de la justice, qui a mis en place un site intranet qui donne à tous les personnels de la Chancellerie directement accès aux textes réglementaires concernant le dispositif, ainsi qu'à la base de données terminologiques CRITER.

En outre, les commissions ont accompli diverses démarches en direction du public spécialisé.

En 2006, à la suite de l'initiative prise il y a quelques années par M. Jean Saint-Geours, alors président de la commission spécialisée en matière économique et financière, cette commission, celle de l'informatique, celle des télécommunications et celle de l'automobile ont invité chacune la presse spécialisée à un déjeuner-débat, afin de faire connaître leurs travaux et de prendre l'avis des journalistes. La commission de l'automobile a organisé en octobre une visite du Mondial de l'automobile suivie d'une réception sur les lieux mêmes de l'exposition. De même la commission des affaires étrangères a été invitée, comme chaque année, à la réception donnée par le ministre à l'occasion du 14 juillet.

Par ailleurs, les moyens de diffusion traditionnels restent très utilisés par les commissions ; certaines font connaître leurs travaux à travers des publications diverses, mais le plus souvent elles diffusent dans le public professionnel les fascicules élaborés par la délégation générale à la langue française et aux langues de France et destinés en priorité au public général.

IV – Le rôle de la délégation générale et des partenaires du dispositif

A – L'action de la délégation générale à la langue française et aux langues de France

La délégation générale à la langue française et aux langues de France veille à l'application du décret du 3 juillet 1996. Service d'appui de la Commission générale de terminologie et de néologie, elle en assure le secrétariat et le fonctionnement. Elle coordonne l'action des administrations en matière d'enrichissement de la langue française et veille au bon fonctionnement du dispositif et à la diffusion des termes recommandés.

1 – Les moyens

Les moyens en personnel

Pour assurer le suivi du dispositif d'enrichissement de la langue française, la délégation générale dispose d'un service intitulé « mission du développement et de la modernisation de la langue » dont les missions vont au-delà de la terminologie, et touchent notamment au traitement informatique de la langue et à toutes les questions relatives à l'évolution du français, en particulier dans l'administration. Le personnel permanent se compose en 2006 d'un chef de mission, d'une secrétaire et de deux chargés de mission, dont l'un est responsable du suivi des commissions de terminologie. Ce dernier est assisté d'une terminologue, ainsi que de deux chargées d'études documentaires vacataires à temps partiel.

Bien que réduite, cette équipe a néanmoins assuré la participation d'au moins un de ses membres à toutes les réunions des différentes commissions spécialisées, de leurs groupes de travail et de la commission nationale de toponymie, soit près de cent soixante-dix réunions réparties sur l'année. Elle s'est chargée de l'organisation des onze réunions de la Commission générale et de toutes celles de son groupe de travail auquel elle apporte une participation active et un appui logistique. La mission du développement de la langue est en outre responsable depuis juin 2005 de l'organisation des réunions, de la totalité des recherches documentaires et de l'élaboration des dossiers concernant les termes examinés selon la procédure accélérée par le groupe restreint de la Commission générale (9 réunions en 2006).

En matière de diffusion, elle assure également l'alimentation régulière et la mise à jour de la base de données terminologiques de la délégation générale (base CRITER). De plus, elle se charge de la conversion des données pour tous les fichiers informatiques concernant les documents terminologiques mis en ligne sur le site de la délégation. Enfin, elle se charge entièrement du travail éditorial et de la plus grande partie de la diffusion des fascicules terminologiques publiés par la délégation générale.

Les moyens financiers

La délégation générale apporte un appui financier aux partenaires du dispositif d'enrichissement de la langue française pour leur permettre d'assurer leur contribution aux travaux de terminologie et de néologie, qui est définie par le décret du 3 juillet 1996.

C'est ainsi que l'Académie française a reçu en 2006 un soutien financier pour la contribution fournie par le Service du Dictionnaire à l'ensemble des travaux.

De même la délégation générale a subventionné le laboratoire de néologie et de terminologie du CNRS pour le recrutement de personnel et les recherches documentaires effectuées à propos des listes terminologiques établies par les commissions.

Enfin elle a versé une subvention à l'Union latine pour la contribution qu'elle apporte aux travaux, notamment en fournissant une documentation sur les équivalents des termes étudiés qui peuvent exister dans les différentes langues d'origine latine.

2 – La coordination du dispositif

La coordination des partenaires

La délégation générale coordonne l'action des partenaires et définit, en liaison avec la Commission générale de terminologie et de néologie, les orientations de travail du dispositif.

À ce titre, le délégué général à la langue française et aux langues de France est membre de droit de la Commission générale et y siège ; il est également membre de droit de chaque commission spécialisée. Ainsi, la délégation générale participe, par l'intermédiaire de sa mission du développement de la langue, à toutes les réunions des commissions (164 réunions en 2006).

Le 17 janvier 2006, la délégation a organisé la réunion annuelle des responsables du dispositif d'enrichissement de la langue française, présidée conjointement par le délégué général et le président de la Commission générale. Cette réunion, qui rassemble les présidents et les secrétaires généraux des commissions spécialisées, ainsi que les hauts fonctionnaires de terminologie des différents ministères, est l'occasion de faire le bilan de l'année écoulée et d'envisager les orientations à prendre pour la suite.

La mission du développement de la langue assure la transmission des listes de termes proposées par les commissions au service de néologie et de terminologie du CNRS, ainsi qu'aux partenaires francophones. Elle se charge d'établir la synthèse des informations recueillies et de les transmettre aux membres de la Commission générale sous forme de dossiers. Elle assiste également sur ce plan le président du groupe de travail.

Au-delà de sa mission de coordination et d'harmonisation, la délégation générale a renforcé son rôle d'expertise et d'aide aux commissions spécialisées en contribuant de son propre chef à la veille néologique et à la recherche documentaire nécessaire aux travaux, en organisant des réunions techniques à l'intention des commissions ou en y participant à leur demande, afin de leur apporter un soutien individualisé et de préciser les méthodes de travail.

La délégation générale a organisé, le 11 octobre 2006, une séance exceptionnelle de la Commission générale de terminologie, à l'occasion de la nomination de M. Marc Fumaroli à la présidence. Cette réunion, présidée au nom du Premier ministre par le ministre de la culture et de la communication, en présence de M^{me} Hélène Carrère d'Encausse, Secrétaire perpétuel de l'Académie française, et des présidents des commissions spécialisées, a été l'occasion pour le président sortant, M. Gabriel de Broglie, de faire le bilan de l'action du dispositif depuis dix ans. Le ministre a pour sa part félicité le nouveau président et encouragé la Commission générale à poursuivre les travaux, s'engageant à lui apporter son soutien dans son action de diffusion.

La délégation générale a réuni les diverses allocutions prononcées lors de cette séance en une brochure qui constitue un vade-mecum pour les responsables du dispositif.

La mise en place et le suivi des commissions spécialisées de terminologie et de néologie

La délégation générale a été consultée, conformément au décret du 3 juillet 1996 relatif à l'enrichissement de la langue française, lors du renouvellement des commissions, notamment en ce qui concerne leur composition. De plus, le délégué général s'efforce de participer à chaque réunion d'installation des nouvelles commissions, afin de préciser les objectifs et les méthodes de travail du dispositif.

De façon plus régulière, la délégation est en relation avec les hauts fonctionnaires de terminologie pour les éclairer sur les modalités de fonctionnement du dispositif et les appuyer dans leur action. Il faut à cet égard rappeler l'importance d'une forte intégration des commissions au sein de chaque ministère, l'administration étant tout particulièrement concernée par les termes publiés au *Journal officiel*, qu'elle est tenue d'employer et se trouvant en première ligne pour repérer et signaler au haut fonctionnaire tout besoin terminologique nouveau.

3 – La diffusion de l'information

La délégation générale a, dans toute la mesure du possible, développé et renforcé la méthode de diffusion sur plusieurs types de supports qu'elle avait mise en place dès 1998, notamment par l'édition et la diffusion de fascicules thématiques reprenant les listes publiées au *Journal officiel*, et par son site de l'internet.

Les fascicules thématiques

Élaborés originellement à partir d'une liste publiée au *Journal officiel* dans un domaine particulier, ces fascicules nécessitent désormais d'être repris et augmentés, au fur et à mesure de la publication de nouvelles listes qui s'accumulent progressivement dans les différents domaines. Chaque fascicule fait donc périodiquement l'objet d'une refonte par la mission du développement de la langue de la DGLFLF, afin de regrouper l'ensemble des termes recommandés publiés dans un même domaine. Ce travail de réédition nécessite beaucoup de temps et des moyens financiers importants qui doivent être redéfinis, chaque année, en fonction des possibilités budgétaires.

En 2006, ont été publiés deux nouveaux fascicules élaborés selon la ligne éditoriale adoptée en 2005 par la délégation : ***Vocabulaire de l'ingénierie nucléaire, Vocabulaire des techniques de l'économie et des finances***.

Les fascicules sont adressés gratuitement aux particuliers qui en font la demande et mis à disposition sur les présentoirs de différents ministères, dans des colloques de traduction et terminologie ou des manifestations plus larges telles que le salon Expolangues ou le Salon du Livre. Ils sont en outre distribués systématiquement aux membres du dispositif d'enrichissement et à un réseau de correspondants concernés. On note en 2006 un intérêt de plus en plus net de la part des services administratifs, des collectivités locales et des traducteurs étrangers.

En outre, la délégation s'attache à faire connaître le dispositif par la diffusion de la brochure de présentation intitulée ***Références 2007, l'enrichissement de la langue française***, qu'elle a remise à jour.

La diffusion par l'internet

Si les moyens traditionnels de diffusion restent indispensables pour faire connaître le vocabulaire recommandé auprès du plus large public, il convient aussi d'utiliser au mieux les ressources offertes par l'internet. La délégation générale assure la diffusion sur son site de toutes les listes publiées au *Journal officiel* par la Commission générale de terminologie et de néologie.

Elle a mis en place une liste de diffusion électronique afin de tenir informés quasi instantanément les interlocuteurs qui le souhaitent, et en premier lieu les acteurs et partenaires du dispositif, lors de la parution de nouvelles listes au *Journal officiel*. Elle signale et rend disponibles sur son site toutes les parutions au *Journal officiel*, dans une rubrique intitulée « Derniers mots ». Elle alimente une autre rubrique intitulée « La librairie en ligne » qui inclut en fac-similé les fascicules thématiques, directement téléchargeables.

Elle s'emploie également à toucher un public plus diversifié en faisant connaître par des voies moins traditionnelles les termes et les recommandations publiés par la Commission générale, notamment ceux traités selon les procédures récentes. Ainsi chaque mois, un terme est sélectionné et mis en valeur sur le site de la délégation dans une petite rubrique intitulée « Le Mot du mois ».

La base de données terminologiques de la délégation générale à la langue française et aux langues de France, CRITER (Corpus du réseau interministériel de terminologie), est conçue comme un outil destiné particulièrement aux personnels de l'administration, ainsi qu'aux traducteurs, interprètes et terminologues. Au-delà de la simple lecture linéaire des fiches terminologiques que permettent les publications sur papier, cette base permet une consultation à la fois très aisée et élaborée, fondée sur des critères variés : recherche par terme, par domaine. En permanence tenue à jour par la mission du développement de la langue de la délégation générale, elle rassemble la totalité des termes publiés dans le cadre du dispositif.

Soucieux de donner la plus large diffusion possible aux travaux du dispositif, le délégué général à la langue française a décidé, avec l'accord du ministre de la culture et de la communication, de faire de cette base de données un outil accessible au grand public, en la dotant de nouvelles fonctionnalités, afin qu'elle devienne un site de référence sur la terminologie française, offrant des ressources diversifiées, et surtout interactif. Cette refonte de la base doit faire l'objet d'un appel d'offres début 2007, pour une mise en œuvre dans le courant de l'année.

Enfin, on peut signaler, à titre d'exemple, que le site de l'internet du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) comporte une rubrique « Langue française », qui propose une sélection des termes recommandés. De même, les sites du CNRS et de l'Union latine reprennent quasiment toutes les listes publiées au *Journal officiel*.

Autres supports de diffusion

La délégation générale a veillé à la publication dans le *Bulletin officiel* de l'Éducation nationale des listes publiées au *Journal officiel*, comme le prévoit le décret du 3 juillet 1996. Au cours de l'année 2006 huit listes différentes ont ainsi été publiées dans ce *Bulletin* ainsi qu'une recommandation et onze séries de termes divers de la procédure accélérée. Cette publication suit de façon systématique et dans des délais très courts celle du *Journal officiel*, assurant ainsi au vocabulaire recommandé une vaste diffusion dans le monde enseignant.

Il est à noter que les associations de défense de la langue française relaient cet effort de diffusion et veillent au remplacement des termes étrangers par leurs équivalents français publiés au *Journal officiel*. L'une de ces associations (« Observatoire des éditions numériques ») reçoit une aide financière de la délégation pour s'assurer de l'utilisation du vocabulaire recommandé notamment sur les sites de l'internet des organismes publics. Cette action, menée avec diplomatie et fermeté, se révèle d'une grande efficacité. On ne peut cependant s'attendre à ce que ce travail de vérification puisse être exhaustif, et il appartient d'abord aux hauts fonctionnaires de terminologie de sensibiliser les services de leurs ministères, ensuite à chaque membre du dispositif de faire connaître et de promouvoir les termes recommandés dans les milieux auxquels il a accès.

Enfin, par l'intermédiaire du groupe permanent des hauts fonctionnaires chargés de la langue française qui se réunit plusieurs fois par an, la délégation générale à la langue française et aux langues de France tient les départements ministériels régulièrement informés des activités du dispositif d'enrichissement de la langue française.

La délégation générale élargit aux médias son effort de communication. En 2006, par exemple, elle a proposé à une équipe de télévision américaine intéressée par le dispositif de filmer une réunion de la commission de l'automobile pour avoir une vision concrète du fonctionnement des commissions. Elle a pour sa part, à plusieurs reprises, accueilli des journalistes pendant une réunion du groupe restreint et alimenté plusieurs émissions radiophoniques d'informations concernant l'activité terminologique institutionnelle.

B – Les partenaires du dispositif

1 – L'Académie des sciences

Les Secrétaires perpétuels de l'Académie des sciences sont membres de droit de la Commission générale de la terminologie et de néologie. M. Michel Petit, membre correspondant de l'Académie des sciences, siège à la Commission générale au titre de représentant permanent de cette Académie. Conformément au décret, l'Académie des sciences a également participé aux travaux des commissions spécialisées de terminologie, dont les Secrétaires perpétuels sont membres de droit dès lors que le vocabulaire traité possède un caractère scientifique et technique. En 2006, la délégation générale a été invitée à suivre les travaux du comité de terminologie de l'Académie des sciences, chargé d'instruire et d'harmoniser les réponses à présenter aux commissions spécialisées et à la Commission générale, concernant les listes du domaine scientifique ; mais ce comité conduisant également ses propres travaux terminologiques, la délégation est amenée à faire le lien avec les travaux des commissions spécialisées afin d'éviter des recouplements inutiles.

2 – Les organismes des autres pays francophones

Le décret du 3 juillet 1996 prévoit une concertation étroite entre la Commission générale, les commissions spécialisées de terminologie et de néologie et les services linguistiques des autres pays francophones. Cette concertation passe notamment par l'échange systématique d'avis sur les travaux terminologiques.

Définie en 1997, la méthode de consultation et de collaboration fonctionne de façon satisfaisante. Elle prévoit plusieurs étapes de concertation pour une liste de termes, d'abord au stade de la mise à l'étude des nouveaux termes par les commissions spécialisées, qui bénéficient de l'avis d'experts désignés par les organismes francophones partenaires, ensuite au stade du premier examen par la Commission générale.

Il revient à chaque commission spécialisée de solliciter ses correspondants le plus tôt possible. Les commissions françaises sont ainsi assurées de connaître, grâce au courrier électronique, à tous les stades de leurs travaux, et sur tous les termes, la position des experts francophones, ce qui permet d'utiliser au mieux les ressources terminologiques existantes et d'assurer une bonne harmonisation entre partenaires de la francophonie.

La Commission générale mène également sa réflexion à la lumière des commentaires des responsables de la terminologie des pays francophones, eux-mêmes étant utilisateurs de la terminologie recommandée en France. Saisi de chaque nouvelle liste par la délégation générale, chacun des organismes partenaires communique à cette dernière, en amont de la réunion plénière, ses observations concernant les termes examinés. Les commentaires des partenaires

belges et canadiens, notamment, sont très utiles à la Commission générale. Le fait que les solutions retenues puissent différer dans certains cas ne fait que refléter les particularités qui peuvent subsister dans l'usage et dans l'intuition linguistique des différents pays.

En outre, les correspondants belges et canadiens désignés pour les commissions spécialisées de terminologie et de néologie se sont attachés à apporter une contribution aux débats dans le cadre de la procédure d'urgence, ce qui est très appréciable. Parallèlement, la délégation générale se charge de consulter directement les organismes francophones partenaires, pour toute question ponctuelle qui peut surgir lors de discussions entre spécialistes sur le sens précis d'une notion.

La convention signée en 2004 entre le Bureau de la Traduction canadien et la délégation générale, afin de renforcer la coopération en matière de terminologie, notamment par la mise à disposition de ressources en ligne et de publications, a été reconduite en 2006.

En ce qui concerne les langues romanes, il n'existe pas de coopération institutionnelle à proprement parler. Cependant, un échange d'information a été mis en place avec l'Union latine afin de faire connaître à la Commission générale les équivalents en langues latines des termes à l'étude. Le représentant de l'Union latine à la Commission générale prend part aux réunions du groupe de travail et apporte des indications sur les choix terminologiques des pays de langue latine, qui éclairent et enrichissent la réflexion et les décisions du dispositif.

3 – Le laboratoire Histoire des théories linguistiques du CNRS

L'équipe de néologie et de terminologie du CNRS, rattachée à l'université Paris VII, est chargée, dans le cadre d'une convention passée avec la délégation générale à la langue française et aux langues de France, de l'assistance documentaire au dispositif d'enrichissement de la langue française.

Grâce aux ressources linguistiques et aux corpus auxquels il a accès, ce service établit des dossiers terminologiques sur les termes examinés par les commissions, réunissant un large éventail de l'information terminologique disponible, sur laquelle la Commission générale peut s'appuyer pour sa réflexion.

En 2006, la responsable de ce laboratoire a participé aux réunions de la Commission générale et à bon nombre de celles des commissions spécialisées de terminologie et de néologie.

4 – L'Association française de normalisation (AFNOR)

Les travaux d'enrichissement de la langue française se font en étroite concertation avec les travaux de normalisation internationale menés au sein de l'AFNOR, membre de droit des commissions spécialisées et de la Commission générale de terminologie et de néologie, où cette association a choisi de se faire représenter par son service de traduction.

Enfin, plusieurs présidents ou membres de commissions spécialisées, notamment dans les domaines techniques, sont également experts au sein des comités de normalisation gérés par l'AFNOR, dont la délégation générale suit attentivement le travail. En particulier, le président et quelques autres membres de la commission des télécommunications participent à divers groupes de travail au sein d'organismes nationaux et internationaux de normalisation.

Conclusion

L'année 2006 est une année clé, le changement de président à la tête de la Commission générale intervenant après dix ans de fonctionnement du dispositif d'enrichissement de la langue française.

Mis en place en 1996, le dispositif a fait la preuve de son efficacité par comparaison avec le dispositif antérieur (1970-1994). Ce succès explique sans doute les attentes, parfois excessives, dont ce dispositif fait l'objet. Il importe, notamment vis-à-vis des sollicitations extérieures, de garder à l'esprit la mission et les objectifs de cet appareil institutionnel dont les travaux portent non sur la langue générale, mais sur le vocabulaire spécialisé, et qui ne peut prendre à sa charge l'ensemble du lexique français, sur lequel il n'est en tout état de cause pas concevable de légiférer.

Les acteurs du dispositif dans leur ensemble apportent une contribution d'autant plus remarquable qu'elle est fondée sur le bénévolat et qu'ils ont rencontré un soutien variable selon les ministères. La plupart des commissions ont accompli un important effort de modernisation de leurs méthodes de travail, et mènent leurs travaux de manière plus rapide et plus efficace, en recourant désormais de façon systématique aux techniques actuelles de communication. Cet effort d'adaptation est encore en cours pour quelques commissions dont la contribution effective aux travaux du dispositif pourrait être améliorée. De plus, les différentes mesures prises dans les dernières années en matière d'organisation ont manifestement porté leurs fruits, si l'on en juge par la forte augmentation du nombre de réunions organisées par les commissions et du nombre de listes publiées au *Journal officiel*.

On observe par ailleurs un renforcement des échanges entre institutions partenaires, notamment au plan francophone, et surtout un intérêt croissant de l'Académie française qui se traduit par un dialogue de plus en plus nourri avec les commissions. Le rôle de coordination de la délégation générale en est d'autant plus nécessaire, et même crucial, ne serait-ce que du fait de l'accroissement considérable du nombre et du volume des documents à traiter.

Toutefois, aussi bien en ce qui concerne la rapidité de la procédure et le nombre de termes publiés que l'efficacité de la communication, il ne semble pas possible, en l'état actuel des choses, de dépasser les résultats déjà obtenus, la plupart des membres du dispositif ne pouvant aller au-delà des efforts accomplis, tout à fait exceptionnels compte tenu du caractère bénévole de leur participation. D'autre part, la procédure, si l'on veut garantir la qualité et la fiabilité des travaux, ne peut être accélérée au-delà de certaines limites, déjà atteintes.

Plutôt que de prétendre donner un équivalent à chaque terme étranger qui apparaît, souvent de façon éphémère, dans notre langue, il convient aujourd'hui de faire porter l'effort sur la diffusion de la terminologie recommandée, afin de susciter une prise de conscience des enjeux de la langue dans la population, seul moyen réaliste d'encourager l'utilisation d'un vocabulaire français dans les différentes sphères de notre société.

Enfin, le dispositif suscite un intérêt croissant en Europe où il est le plus souvent perçu comme une référence, ce qui est dû en grande partie à la prise de conscience des États membres de la nécessité de se doter d'instruments juridiques et de moyens techniques adaptés pour maintenir et promouvoir la diversité linguistique au sein de l'Union européenne.

Annexes 2006

I A – Le dispositif

Décret n°96-602 du 3 juillet 1996 relatif à l'enrichissement de la langue française

- III Liste des membres de la Commission générale de terminologie et de néologie au 31 décembre 2006
- IV Les commissions spécialisées de terminologie et de néologie au 31 décembre 2006
- VI Circulaire du Premier ministre du 14 février 2003

VIII B – Les travaux

- Calendrier général au 31 décembre 2006
- XIV Calendrier des réunions 2006
- XV Publications 2006 (extraits du *Journal officiel*) :
 - Vocabulaire de l'**économie et du tourisme** (*JO* du 12 février 2006)
 - Vocabulaire des **transports** (*JO* du 12 février 2006)
- XVI Vocabulaire de l'**internet** (*JO* du 12 février 2006)
- XVII Vocabulaire de la **culture** (*JO* du 3 mars 2006)
- XVIII Vocabulaire des **sciences humaines** (*JO* du 4 mars 2006)
- XIX Vocabulaire de la **physique et des mathématiques** (*JO* du 9 mars 2006)
- Vocabulaire de l'**économie** (*JO* du 9 mars 2006)
- XXI Vocabulaire **général** (*JO* du 25 mars 2006)
- Vocabulaire du **domaine social et de l'emploi** (*JO* du 25 mars 2006)
- Vocabulaire de l'**audiovisuel et de l'internet** (*JO* du 25 mars 2006)
- XXII Vocabulaire des **télécommunications** (*JO* du 26 mars 2006)
- XIX Vocabulaire de l'**automobile** (*JO* du 5 avril 2006)
- Vocabulaire de l'**internet et des télécommunications** (*JO* du 5 avril 2006)
- XXX Vocabulaire de l'**audiovisuel et des télécommunications** (*JO* du 5 avril 2006)
- Vocabulaire de la **culture** (*JO* du 5 avril 2006)
- XXXI Vocabulaire de l'**économie et de la gestion d'entreprise** (*JO* du 5 avril 2006)
- XXXII Vocabulaire de l'**automobile** (*JO* du 5 avril 2006)
- XXXV Vocabulaire du **droit** (*JO* du 13 mai 2006)
- XXXVI Vocabulaire de l'**informatique** (*JO* du 13 mai 2006)
- XXXVII Vocabulaire de l'**automobile** (*JO* du 2 juin 2006)
- XL Vocabulaire des **télécommunications** (*JO* du 9 septembre 2006)

- XLI** Vocabulaire de la **culture** (*JO* du 9 septembre 2006)
- XLII** Vocabulaire de l'**audiovisuel et de la communication** (*JO* du 15 septembre 2006)
- XLVI** Vocabulaire des **affaires étrangères** (*JO* du 16 septembre 2006)
- XLIX** Vocabulaire du **patrimoine et de la création contemporaine** (*JO* du 16 septembre 2006)
- LIII** Vocabulaire de la **culture** (*JO* du 26 octobre 2006)
- LIV** Vocabulaire de l'**économie et des finances** (*JO* du 26 octobre 2006)
- LX** Vocabulaire de la **génétique** (*JO* du 23 novembre 2006)
- XLIV** Vocabulaire du **pétrole et du gaz** (*JO* du 25 novembre 2006)
- LXXII** Recommandation sur les **équivalents français du mot *podcasting*** (*JO* du 15 décembre 2006)
- LXXIII** Vocabulaire **général** (*JO* du 27 décembre 2006)
- LXXV** Vocabulaire de l'**économie et des finances** (*JO* du 28 décembre 2006)
- LXXXII** Vocabulaire des **télécommunications** (*JO* du 28 décembre 2006)
- LXXXVIII** Diffusion des brochures relatives à l'enrichissement par la DGLFLF en 2006
- LXXXIX** Bilan des publications au *Journal officiel* du 1996 à 2006

A.1 : Décret n° 96-602 du 3 juillet 1996 relatif à l'enrichissement de la langue française

Journal officiel de la République française du 5 juillet 1996

MINISTÈRE DE LA CULTURE

Décret n° 96-602 du 3 juillet 1996 relatif à l'enrichissement de la langue française NOR : MCCB9600333D

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de la culture,

Vu la loi n° 94-665 du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française ;

Vu le décret n° 89-403 du 2 juin 1989 modifié instituant un Conseil supérieur de la langue française et une délégation générale à la langue française ;

Vu l'avis de l'Académie française en date du 19 octobre 1995 ;

Après avis du Conseil d'État (section de l'intérieur),

Décrète :

Art. 1^{er}. - En vue de favoriser l'enrichissement de la langue française, de développer son utilisation, notamment dans la vie économique, les travaux scientifiques et les activités techniques et juridiques, d'améliorer sa diffusion en proposant des termes et expressions nouveaux pouvant servir de référence, de contribuer au rayonnement de la francophonie et de promouvoir le plurilinguisme, il est créé une commission générale et des commissions spécialisées de terminologie et de néologie.

Ces commissions travaillent en liaison avec les organismes de terminologie et de néologie des pays francophones et des organisations internationales ainsi qu'avec les organismes de normalisation.

Art. 2. - La commission générale de terminologie et de néologie est placée auprès du Premier ministre. Elle comprend, outre son président :

1^o Le délégué général à la langue française ou son représentant ;

2^o Le secrétaire perpétuel de l'Académie française ou un membre de l'Académie française désigné par lui ; un des secrétaires perpétuels de l'Académie des sciences ou un membre de l'Académie des sciences désigné par eux ;

3^o Dix personnalités qualifiées désignées sur proposition des ministres chargés respectivement de la justice, des affaires étrangères, de la culture, de la communication, de l'éducation nationale, de l'économie, de l'industrie, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la francophonie ;

4^o Une personnalité désignée par la conférence des présidents d'université ;

5^o Deux personnalités qualifiées désignées sur proposition du vice-président du Conseil supérieur de la langue française ;

6^o Le président de l'Association française de normalisation (Afnor) ou un représentant désigné par lui.

La commission générale peut se faire assister, en tant que de besoin, d'experts choisis par le président en raison de leur compétence.

Le secrétariat de la commission générale est assuré par la délégation générale à la langue française.

Les dépenses de fonctionnement de la commission générale sont prises en charge par la délégation générale à la langue française.

Art. 3. - Le président de la commission générale est nommé pour quatre ans par arrêté du Premier ministre.

Les membres de la commission générale mentionnés aux 3^o, 4^o et 5^o de l'article 2 sont nommés pour quatre ans par arrêté du ministre chargé de la culture.

En cas de décès, d'empêchement constaté par le président ou de démission d'un membre, il est pourvu à son remplacement dans les mêmes conditions pour la durée du mandat restant à courir.

Art. 4. - Une commission spécialisée de terminologie et de néologie est créée dans chaque département ministériel par arrêté du ministre concerné pris après avis du délégué général à la langue française. Lorsque la spécialité du vocabulaire le justifie, il peut être créé plusieurs commissions spécialisées au sein d'un même département. Une même commission spécialisée peut être créée dans plusieurs départements ministériels par arrêté conjoint des ministres intéressés pris après avis du délégué général à la langue française.

La délégation générale à la langue française coordonne les travaux des différentes commissions spécialisées de terminologie et de néologie et contribue à leur diffusion.

Les dépenses de fonctionnement des commissions spécialisées de terminologie et de néologie sont prises en charge par les administrations auxquelles elles sont rattachées.

Art. 5. - Chaque ministre désigne un haut fonctionnaire chargé de la terminologie et de la néologie aux fins de susciter et de coordonner les actions en ces matières dans les domaines relevant de son administration. Il charge l'un des services de son administration centrale d'assister ce haut fonctionnaire en vue, notamment, d'assurer le secrétariat de la ou des commissions spécialisées et de veiller à la diffusion des termes nouveaux.

Art. 6. - Chaque commission spécialisée de terminologie et de néologie comprend :

1^o Le délégué général à la langue française ou son représentant ;

Un représentant de l'Académie française ;

Un représentant de l'Académie des sciences, lorsque la spécialité du vocabulaire examiné le justifie ;

Un représentant d'un organisme agréé de normalisation désigné par le ministre intéressé lorsque la spécialité du vocabulaire le justifie ;

2^o Des représentants de l'administration désignés par le ministre intéressé ;

3^o Des personnalités qualifiées désignées pour quatre ans par le ministre intéressé.

En cas de décès, d'empêchement constaté par le président de la commission ou de démission d'une de ces personnalités, il est pourvu à son remplacement dans les mêmes conditions pour la durée du mandat restant à courir.

Le président de la commission est nommé, pour une durée de quatre ans, par le ministre auprès duquel la commission est placée.

Chaque commission peut se faire assister de fonctionnaires, d'experts choisis en raison de leur compétence, de représentants des milieux professionnels et d'usagers qui utilisent le vocabulaire dont elle est chargée.

Art. 7. - Dans les domaines de compétence de l'administration à laquelle elles sont rattachées, les commissions spécialisées de terminologie et de néologie ont pour mission :

1° D'établir l'inventaire des cas dans lesquels il est souhaitable de compléter le vocabulaire français, compte tenu des besoins exprimés ;

2° De recueillir, analyser et proposer les termes et expressions nécessaires, notamment ceux équivalents à des termes et expressions nouveaux apparaissant dans les langues étrangères, accompagnés de leur définition ;

3° De veiller à l'harmonisation des termes, expressions et définitions proposés avec ceux des autres organismes de terminologie, de néologie et de normalisation et avec ceux des pays francophones et des organisations internationales dont le français est langue officielle ou langue de travail ;

4° De concourir à la diffusion auprès des usagers des listes de termes, expressions et définitions publiées au *Journal officiel*.

Elles peuvent en outre être consultées sur toutes questions intéressant l'emploi de la langue française.

Art. 8. - La commission générale de terminologie et de néologie examine les termes, expressions et définitions dont elle est saisie par les présidents des commissions spécialisées de terminologie et de néologie en veillant à leur harmonisation et à leur pertinence.

Les présidents des commissions spécialisées de terminologie et de néologie intéressés participent de plein droit aux réunions au cours desquelles sont examinés les termes de la compétence de leur commission.

La commission générale examine également certains termes, expressions et définitions qui ne relèvent de la compétence d'aucune commission spécialisée.

Elle concourt à la diffusion de l'ensemble des termes, expressions et définitions élaborés conformément au présent décret et rend le public sensible à l'évolution de la terminologie.

Art. 9. - La commission générale de terminologie et de néologie soumet les termes, expressions et définitions qu'elle retient à l'Académie française.

Après avoir recueilli l'avis de l'Académie française, la commission générale le fait connaître au ministre intéressé. Celui-ci peut, dans le délai d'un mois, indiquer à la commission générale les raisons qui s'opposent à la publication de certains termes, expressions ou définitions si ceux-ci ne figuraient pas dans les propositions transmises à la commission générale par la commission spécialisée de terminologie et de néologie placée auprès de lui.

Les termes, expressions et définitions proposés par la commission générale ne peuvent être publiés au *Journal officiel* sans l'accord de l'Académie française. Si celle-ci n'a pas formulé d'avis dans un délai de quatre mois à compter de sa saisine, son accord est réputé acquis.

Art. 10. - Sauf si un ministre a fait connaître son opposition en application du deuxième alinéa de l'article 9, la commission générale établit la liste des termes, expressions et définitions ayant reçu l'accord de l'Académie française qu'elle transmet pour publication au *Journal officiel* de la République française.

Les administrations donnent la plus large diffusion aux listes de terminologie publiées au *Journal officiel*. Ces listes sont également publiées au *Bulletin officiel* du ministère de l'éducation nationale.

Art. 11. - Les termes et expressions publiés au *Journal officiel* sont obligatoirement utilisés à la place des termes et expressions équivalents en langues étrangères :

1° Dans les décrets, arrêtés, circulaires, instructions et directives des ministres, dans les correspondances et documents, de quelque nature qu'ils soient, qui émanent des services et des établissements publics de l'Etat ;

2° Dans les cas prévus aux articles 5 et 14 de la loi du 4 août 1994 susvisée relative à l'emploi de la langue française.

La commission générale observe l'usage prévu au présent article des termes et expressions publiés.

Art. 12. - Les listes de termes et expressions approuvés en vertu des dispositions réglementaires relatives à l'enrichissement de la langue française précédemment en vigueur sont assimilées aux listes publiées en vertu du présent décret. Elles peuvent être modifiées selon la procédure prévue aux articles 7 à 10 du présent décret.

Art. 13. - À titre transitoire, pendant une période d'un an à compter de l'installation de la commission générale de terminologie et de néologie, les termes, expressions et définitions contenus dans les listes approuvées en vertu des dispositions réglementaires précédemment en vigueur peuvent être révisés à l'initiative de la commission générale de terminologie et de néologie.

La commission générale soumet à l'Académie française les termes et expressions qu'elle envisage de retirer des listes précédemment approuvées, les expressions complémentaires qu'elle propose d'y ajouter et les définitions qu'elle propose de modifier. Elle en informe le ministre intéressé. Aucune révision ne peut être publiée sans l'accord de l'Académie française. Les listes révisées sont arrêtées et publiées selon les modalités prévues aux articles 9 et 10 du présent décret, à l'exception de la disposition de l'article 9 selon laquelle l'accord de l'Académie française est réputé acquis au terme d'un délai de quatre mois.

Art. 14. - Chaque commission spécialisée de terminologie et de néologie établit, avant le 15 janvier de chaque année, un rapport annuel sur ses activités ainsi que sur la diffusion et l'utilisation des termes, expressions et définitions publiés dans son champ de compétence.

La commission générale de terminologie et de néologie fait la synthèse de ces documents et établit un rapport annuel sur l'action menée par les administrations pour l'enrichissement de la langue française. Ce rapport est annexé au rapport annuel d'activité de la délégation générale à la langue française.

Art. 15. - Le décret n° 86-439 du 11 mars 1986 relatif à l'enrichissement de la langue française est abrogé.

Art. 16. - Le garde des sceaux, ministre de la justice, le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, le ministre de la défense, le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme, le ministre des affaires étrangères, le ministre du travail et des affaires sociales, le ministre de l'intérieur, le ministre de l'économie et des finances, le ministre de l'environnement, le ministre de la culture, le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications, le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation, le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration, le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat, le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation, le ministre délégué à l'outre-mer, le ministre délégué à la jeunesse et aux sports, le ministre délégué au budget, porte-parole du Gouvernement, le secrétaire d'Etat à la recherche et le secrétaire d'Etat chargé de la francophonie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 3 juillet 1996.

Alain JUPPE

A.2 : Liste des membres de la Commission générale de terminologie au 31 décembre 2006

Président

par arrêté du 2 octobre 2006 portant nomination du président de la Commission générale de terminologie et de néologie,

M. Marc FUMAROLI, de l'Académie française

Membres de droit

Mme Hélène CARRÈRE D'ENCAUSSE, secrétaire perpétuel de l'Académie française ;

M. Jean DERCOURT et M. Jean-François BACH, secrétaires perpétuels de l'Académie des sciences ;

M. François AILLERET, président de l'Association française de normalisation ;

M. Xavier NORTH, délégué général à la langue française et aux langues de France.

Membres nommés

par arrêté du 21 février 2005 portant nomination à la Commission générale de terminologie et de néologie,

M. Jean-Pierre GRIDEL, conseiller à la Cour de cassation, professeur de droit, sur proposition du garde des sceaux, ministre de la justice ;

M. Erik ORSENNA, conseiller d'État, membre de l'Académie française, sur proposition du ministre chargé de la culture ;

M. Alain REY, linguiste, sur proposition du ministre chargé de la communication ;

M. Marc BACONNET, inspecteur général de l'éducation nationale, doyen honoraire de l'inspection générale des lettres, sur proposition du ministre de l'éducation nationale ;

M. Jean SAINT-GEOURS, inspecteur général des finances honoraire, sur proposition du ministre chargé de l'économie ;

M. Philippe SAINT RAYMOND, ingénieur général des mines, sur proposition du ministre chargé de l'industrie ;

M. Alexandre GRANDAZZI, professeur des universités, sur proposition du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;

M. Etienne GUYON, professeur des universités, sur proposition du ministre chargé de la recherche ;

M. Daniel PRADO, linguiste, sur proposition du ministre chargé de la francophonie ;

M. Jack ROBERT, professeur des universités, désigné par la Conférence des présidents d'université ;

Mme Michèle LENOBLE-PINSON, professeur aux facultés universitaires Saint-Louis de Bruxelles, désignée sur proposition du vice-président du Conseil supérieur de la langue française ;

M. Maurice PERGNIER, professeur émérite à l'université Paris-XII, désigné sur proposition du vice-président du Conseil supérieur de la langue française.

A.3 : Les commissions spécialisées de terminologie et de néologie au 31 décembre 2006

MINISTÈRES	COMMISSIONS SPECIALISÉES DE TERMINOLOGIE ET DE NEOLOGIE (CST)
Affaires étrangères <u>Haut fonctionnaire :</u> <i>M. Michel VANDEPOORTER</i>	CST des affaires étrangères création et nomination : arrêtés du 20 mai 1999 - <i>JO</i> du 10 juin 1999 renouvellement : arrêté du 2 septembre 2005 - <i>JO</i> du 22 septembre 2005 <u>Présidente en exercice :</u> <i>M^{me} Joëlle TIMSIT</i> <u>Secrétariat général :</u> <i>Service des affaires francophones</i>
Agriculture, alimentation, pêche et ruralité <u>Haut fonctionnaire :</u> <i>M. Georges BEISSON</i>	CST de l'agriculture et de la pêche création et nomination : arrêtés du 1 ^{er} décembre 1998 - <i>JO</i> du 10 décembre 1998 renouvellement : arrêté du 13 février 2003 - <i>JO</i> du 28 février 2003 <u>Président en exercice :</u> <i>M. Luc THIEBAUT</i> <u>Secrétariat général :</u> <i>Direction générale de l'administration</i>
Culture et communication <u>Haut fonctionnaire :</u> <i>M. Michel RABAUD</i>	CST de la culture et communication création : arrêté du 2 mars 1998 - <i>JO</i> du 12 mars 1998 nomination : arrêté du 2 mars 1998 - <i>JO</i> du 24 mars 1998 renouvellement : arrêté du 25 octobre 2002 - <i>JO</i> du 5 novembre 2002 <u>Président en exercice :</u> <i>M. Philippe MEYER</i> <u>Secrétariat général :</u> <i>Direction de l'administration générale - SDAJ</i>
Défense <u>Haut fonctionnaire :</u> <i>M. Roland MANAL</i>	CST de la défense création : arrêté du 8 novembre 1996 - <i>JO</i> du 3 décembre 1996 nomination : arrêtés du 26 mai 1997 renouvellement : arrêté du 2 novembre 2006 - <i>JO</i> du 16 novembre 2006 <u>Président en exercice :</u> <i>Contre-amiral Michel BREM</i> <u>Secrétariat général :</u> <i>Direction de la mémoire, du patrimoine et des archives</i>
Économie, finances et industrie <u>Haut fonctionnaire :</u> <i>M. Alfred GILDER</i>	CST en matière économique et financière création et nomination : arrêtés du 20 janvier 1997 - <i>JO</i> du 31 janvier 1997 renouvellement : arrêtés du 4 mai 2005 - <i>JO</i> du 18 mai 2005 <u>Président en exercice :</u> <i>M. Patrice CAHART</i> <u>Secrétariat général :</u> <i>Direction du personnel, de la modernisation et de l'administration (DPMA)</i> CST des communications électroniques et des activités postales création et nomination : arrêté du 28 février 2006 - <i>JO</i> du 6 mars 2006 (cette CST prend la suite de la CST des télécommunications) <u>Président en exercice :</u> <i>M. Jean SCHWOB</i> <u>Secrétariat général :</u> <i>Groupe des écoles des télécommunications</i> CST de l'ingénierie nucléaire création et nomination : arrêté du 23 mai 1997 - <i>JO</i> du 3 juin 1997 renouvellement : arrêté du 8 décembre 2005 - <i>JO</i> du 20 décembre 2005 <u>Président en exercice :</u> <i>M. Yves VANDENBOOMGAERDE</i> <u>Secrétariat général :</u> <i>Commissariat à l'énergie atomique (CEA) - direction de l'énergie nucléaire</i> CST de la chimie et des matériaux création et nomination : arrêtés du 5 août 1997 - <i>JO</i> du 23 août 1997 renouvellement : arrêté du 20 avril 2006 - <i>JO</i> du 29 avril 2006 modifié par arrêté du 14 juin 2006 - <i>JO</i> du 23 juin 2006 <u>Président en exercice :</u> <i>M. Jean TOULLEC</i> <u>Secrétariat général :</u> <i>Centre national de la recherche scientifique (CNRS)</i> CST de l'informatique et des composants électroniques création et nomination : arrêtés du 5 août 1997 - <i>JO</i> du 23 août 1997 renouvellement : arrêté du 14 mars 2006 - <i>JO</i> du 21 mars 2006 <u>Président en exercice :</u> <i>M. Jérôme TROLLET</i> <u>Secrétariat général :</u> <i>Association française de normalisation (AFNOR), service des technologies de l'information et de la communication</i> CST des sciences et de l'industrie pétrolières
Économie, finances et	

MINISTÈRES	COMMISSIONS SPECIALISEES DE TERMINOLOGIE ET DE NEOLOGIE (CST)
industrie (suite)	<p>création et nomination : arrêtés du 19 janvier 1998 - <i>JO</i> du 27 janvier 1998 renouvellement : arrêté du 13 mars 2002 - <i>JO</i> du 16 mars 2002 <u>Président en exercice</u> : <i>M. Gérard GRAU</i> <u>Secrétariat général</u> : <i>Institut français du pétrole</i></p> <p>CST de l'automobile création et nomination : arrêtés du 20 octobre 1998 - <i>JO</i> du 28 octobre 1998 renouvellement : arrêté du 6 février 2003 - <i>JO</i> du 14 février 2003 <u>Président en exercice</u> : <i>M. Jean-Pierre JERABEK</i> <u>Secrétariat général</u> : <i>Comité des constructeurs français d'automobiles</i></p>
Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche <u>Haut fonctionnaire</u> : <i>M. Henri PERETTI</i>	<p>CST des sciences et techniques spatiales création et nomination : arrêté du 21 mai 1997 - <i>JO</i> du 29 mai 1997 renouvellement : arrêté du 10 février 2006 - <i>JO</i> du 3 mars 2006 <u>Président en exercice</u> : <i>M. Michel PETIT</i> <u>Secrétariat général</u> : <i>Centre national d'études spatiales</i></p> <p>CST de l'éducation et de l'enseignement supérieur création : arrêté du 26 juillet 2004 - <i>JO</i> du 4 août 2004 nomination : arrêté du 5 août 2004 - <i>JO</i> du 6 août 2004 modifié par arrêté du 11 novembre 2006 - <i>JO</i> du 24 novembre 2006 <u>Présidente en exercice</u> : <i>M^{me} Henriette WALTER</i> <u>Secrétariat général</u> : <i>Direction des personnels, de la modernisation et de l'administration</i></p>
Environnement <u>Haut fonctionnaire</u> : <i>M. Éric BINET</i>	<p>CST de l'environnement création et nomination : arrêté du 20 avril 2000 - <i>JO</i> du 3 mai 2000 renouvellement : arrêté du 10 janvier 2006 - <i>JO</i> du 19 janvier 2006 <u>Président en exercice</u> : <i>M. Denis CHEISSOUX</i></p>
Équipement, transports, aménagement du territoire, tourisme et mer <u>Haut fonctionnaire</u> : <i>M^{me} Wanda DIEBOLT</i>	<p>CST de l'équipement, des transports et du logement création et nomination : arrêtés du 7 juillet 1999 - <i>JO</i> du 29 juillet 1999 renouvellement : arrêtés du 25 mai 2005 - <i>JO</i> du 28 mai 2005 <u>Président en exercice</u> : <i>M. Jean MUSITELLI</i> <u>Secrétariat général</u> : <i>Direction des affaires juridiques, informatiques et logistiques</i></p>
Jeunesse, sports et vie associative <u>Haut fonctionnaire</u> : <i>M. Joël BALAVOINE</i>	<p>CST de la jeunesse et des sports création : arrêté du 27 mars 2001 - <i>JO</i> du 1^{er} avril 2001 nomination : arrêté du 27 mars 2001 - <i>JO</i> du 4 avril 2001 renouvellement : arrêtés du 13 juillet 2005 - <i>JO</i> du 16 septembre 2005 <u>Président en exercice</u> : <i>M. George-Ray JABALOT</i> <u>Secrétariat général</u> : <i>Direction des sports</i></p>
Justice <u>Haut fonctionnaire</u> : <i>M. Marc GUILLAUME</i>	<p>CST en matière juridique création et nomination : arrêté du 16 février 1998 - <i>JO</i> du 25 février 1998 renouvellement : arrêté du 1^{er} août 2003 - <i>JO</i> du 14 août 2003 <u>Président en exercice</u> : <i>M. François TERRE</i> <u>Secrétariat général</u> : <i>Direction des affaires civiles et du sceau</i></p>
Santé et protection sociale Emploi, travail et cohésion sociale <u>Haut fonctionnaire</u> : <i>M. Didier LACAZE</i>	<p>CST compétente pour le domaine de la santé et le domaine social création et nomination : arrêté du 15 octobre 2004 - <i>JO</i> du 30 octobre 2004 <u>Président en exercice</u> : <i>M. Alain LAUGIER</i> <u>Secrétariat général</u> : <i>Direction de l'administration générale, du personnel et du budget</i> remplace les CST de la santé et du domaine social créées par arrêtés du 20 mai 1997 - <i>JO</i> du 30 mai 1997</p>

A.4 : Circulaire du Premier ministre du 14 février 2003

J.O. n° 68 du 21 mars 2003 page 5034

Décrets, arrêtés, circulaires

Textes généraux

Premier ministre

Circulaire du 14 février 2003 relative à l'emploi de la langue française NOR: PRMX0306461C

Paris, le 14 février 2003.

Le Premier ministre à Mesdames, Messieurs les ministres, ministres délégués et secrétaires d'État.

Je souhaite que le Gouvernement conduise une politique ambitieuse, déterminée et renouvelée en faveur de la langue française. Cette politique est nécessaire pour assurer, au service de nos concitoyens, la primauté de notre langue sur le territoire national ; elle l'est également pour préserver la place du français sur la scène internationale.

1. Assurer la primauté du français sur le territoire national.

Langue de la République, le français est notre bien commun. Les règles qui en garantissent l'usage et en favorisent le développement doivent être strictement observées.

Les textes en vigueur donnent aux consommateurs et aux salariés l'assurance de disposer d'une information en langue française, droit essentiel qui leur offre une protection indispensable à leur sécurité et à leur santé. J'invite donc les services chargés de contrôler l'application des textes relatifs à l'emploi de la langue française, en particulier la loi du 4 août 1994, à accomplir leur mission avec une particulière vigilance.

Par ailleurs, notre langue doit pouvoir continuer à disposer de termes et d'expressions permettant d'exprimer les notions et réalités contemporaines. C'est le but du travail de terminologie et de néologie. Je vous engage à favoriser l'activité des commissions de terminologie et de néologie placées sous votre autorité. Votre rôle est en effet déterminant pour enrichir, faire connaître et partager les ressources nouvelles du français.

A cet égard, la création de commissions spécialisées et la nomination de hauts fonctionnaires chargés de la terminologie et de la néologie doivent intervenir très rapidement pour couvrir l'ensemble des domaines dont vous avez la charge.

Je vous rappelle enfin que les termes retenus par la commission générale de terminologie et de néologie s'imposent aux services et aux établissements publics de l'État. Je vous demande de veiller particulièrement à ce qu'ils soient employés dans tous les moyens d'information et de communication, traditionnels (publications) et nouveaux (sites de l'internet), dont le contenu relève de votre responsabilité ou de la responsabilité d'établissements placés sous votre autorité ou votre tutelle.

Il importe également que vous favorisiez la diffusion des contenus scientifiques en langue française. Vous serez attentifs à l'application des dispositions de la loi du 4 août 1994 permettant d'assurer la présence de notre langue dans les manifestations internationales organisées sur notre territoire. Plusieurs dispositifs de soutien, proposés notamment par le ministère de la culture et de la communication, encouragent l'usage du français dans les publications comme dans les colloques scientifiques. Vous veillerez à en informer les organismes susceptibles d'y recourir.

2. Affirmer la place du français sur la scène internationale.

Le respect du statut de langue officielle et de langue de travail du français dans les organisations internationales, particulièrement les institutions européennes, est une condition du maintien de la diversité linguistique. Il importe de promouvoir de façon dynamique l'usage de notre langue dans ces enceintes.

Le prochain élargissement de l'Union européenne doit être l'occasion de promouvoir le recours à l'utilisation de la langue française en Europe. L'usage du français est important dans les institutions communautaires et il doit le rester. Dès lors, un effort majeur doit être accompli pour répondre aux fortes demandes de formation à la langue française des diplomates et des fonctionnaires des États candidats. En outre, nous devons mener une politique déterminée en faveur du plurilinguisme dans les institutions européennes et dans les programmes d'éducation et de formation nationaux et européens. Je souhaite que le Gouvernement intensifie son action en ce sens.

J'attends également que, dans les différentes négociations auxquelles vous êtes amenés à participer dans le cadre européen, les intérêts de notre langue et la préservation de la diversité linguistique soient vigoureusement défendus.

Je vous invite donc à rappeler aux agents placés sous votre autorité les responsabilités particulières qui leur incombent au regard de la langue française, dont ils doivent systématiquement privilégier l'emploi. Les règles qu'ils sont tenus d'observer dans leurs activités en France et dans les relations internationales font l'objet de plusieurs circulaires qui, je le souligne, demeurent en vigueur.

Nos concitoyens attendent de l'État qu'il montre l'exemple dans l'utilisation de la langue française. Je compte sur votre vigilance pour rappeler à vos services l'importance de cet enjeu.

Jean-Pierre Raffarin

B.1 : Calendrier général au 31 décembre 2006

LISTES	CST → Cogéterm	Cogéterm → LSNT	LSNT → Cogéterm	Cogéterm 1 ^{er} examen	Cogéterm → AF	AF → Cogéterm	Cogéterm → CST	CST ⇒ Cogéterm	Cogéterm 2 nd examen	Cogéterm ⇒ AF	AF ⇒ Cogéterm	Cogéterm → ministère	ministère → Cogéterm	Cogéterm → JO	Publication au JO (au Boen)
AFFAIRES ETRANGERES	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1 ^{re} liste de toponymie	28/06/02	—	—	10/12/03 11/02/04	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2 ^e liste de toponymie	14/04/05 27/03/06 ⁽¹⁾	—	—	10/05/06 14/06/06	05/07/06										
1 ^{re} liste	22/07/03	19/09/03	27/02/04	15/12/04 19/01/05	24/02/05	26/05/05	26/09/05	11/01/06	10/05/06	02/06/06	07/06/06	05/07/06	—	11/08/06	16/09/06 (26/10/06)
AGRICULTURE	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Pêches maritimes	01/02/96	—	18/08/97 <i>Cf. Mer</i>	25/02/98 <i>Cf. Mer</i>	31/03/98 <i>Cf. Mer</i>	02/06/98 <i>Cf. Mer</i>	06/12/99	04/06/00	25/04/01	30/05/01	06/07/01	19/09/01	—	24/10/01	30/11/01 (19/12/02)
« agroalimentaire »	18/05/01	01/06/01	25/09/01 22/05/02	22/05/02	05/07/02	09/07/02	25/07/02	12/12/03	14/01/04	11/02/04	08/03/04	22/03/04	—	12/05/04	12/06/04 (30/09/04)
« réexamen »															
3 ^e liste de l'agriculture	03/09/04	20/09/04	27/01/05	15/06/05	05/07/05	04/11/05	19/12/05								
1 ^{re} liste du génie génétique	03/09/04 27/04/05 ⁽¹⁾	20/09/04	27/01/05	15/06/05 14/09/05	24/10/05	16/03/06	11/04/06	21/06/06	05/07/06	29/08/06	08/09/06	13/09/06	—	18/10/06	23/11/06
2 ^e liste du génie génétique	17/07/06	23/08/06	27/10/06												
ARCHITECTURE	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1 ^{re} liste	06/07/95	—	—	16/04/97 07/05/97	04/07/97	25/09/97	27/10/97	28/11/97 22/01/98	22/04/98	27/05/98	01/07/98	28/07/98	12/11/98	17/11/98	16/12/98 (08/04/99)
AUTOMOBILE	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1 ^{re} liste	04/01/99	—	—	10/03/99	19/05/99	05/07/99	—	—	**	—	—	19/07/99	23/07/99	08/09/99	23/10/99 (19/09/02)
2 ^e liste	20/12/00	23/02/01	13/09/01	22/05/02	07/06/02	08/07/02	25/07/02	13/09/02	30/04/03 18/06/03	09/07/03	12/11/03	11/12/03	12/01/04	15/01/04	15/02/04 (01/04/04)
3 ^e liste	23/08/04	31/08/04	05/01/05	18/05/05	16/06/05	01/07/05	13/07/05	13/09/05	14/12/05	12/01/06	16/01/06	08/02/06	—	08/03/06	05/04/06 (20/07/06)
4 ^e liste	21/07/05	12/09/05	25/10/05	14/12/05	12/01/06	26/01/06	10/02/06	24/02/06	15/03/06 (visa)	—	—	15/03/06	06/04/06	12/04/06	02/06/06 (20/07/06)
5 ^e liste	10/07/06	02/08/06	27/10/06												
CHIMIE	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1 ^{re} liste, Termes généraux	29/04/94	—	—	27/05/98	28/07/98	23/11/98	20/01/99	25/02/99	22/09/99	22/12/99	02/05/00	27/11/00	18/01/01	12/02/01	18/04/01 (04/12/03)
2 ^e liste, Termes généraux	28/06/00	20/09/00	16/10/00 1 ^{re} partie 20/02/01 2 ^e partie 19/11/01	27/06/01 19/09/01 24/10/01 19/11/01	12/12/01	23/05/02	06/06/02	21/06/02	26/03/03	30/04/03	10/06/03	09/07/03	20/08/03	10/09/03	08/10/03 (04/12/03)
3 ^e liste, Termes généraux	27/02/03	13/03/03	28/04/03	12/05/04 16/06/04	20/08/04	07/12/04	07/01/05	25/02/05	18/05/05	16/06/05	01/07/05	13/07/05	—	16/08/05	22/09/05 (13/10/05)
Stéreochimie	18/06/96	—	—	08/10/97 29/10/97	10/11/97	10/02/98	03/06/98	16/06/98	04/11/98	17/02/99	23/04/99	27/11/00	18/01/01	12/02/01	18/04/01 (04/12/03)
Polymères	18/01/00	25/06/00	07/09/00	27/09/00	26/10/00	08/01/01	12/02/01	02/03/01	11/07/01	11/09/01	18/10/01	19/11/01	26/12/01	03/01/02	01/03/02 (19/12/02)
Chimie physique des couches et films minces, liquides ou solides, et des interfaces	18/01/00	25/06/00	07/09/00	27/09/00 26/10/00 27/06/01 19/09/01	24/10/01	26/03/02	10/04/02	21/06/02	18/12/02	22/01/03	03/03/03	28/03/03	28/04/03	30/04/03	15/06/03 (04/12/03)

* date de réception

→ : 1^{re} transmission

⇒ : 2^{nde} transmission

** pas de 2nd examen (1) rectificatif

Ligne grisee : Liste publiée

jj/mm/aa : date prévue pour l'examen

LISTES	CST → Cogéterm	Cogéterm → LSNT	LSNT → Cogéterm	Cogéterm 1 ^{er} examen	Cogéterm → AF	AF → Cogéterm	Cogéterm → CST	CST ⇒ Cogéterm	Cogéterm 2 nd examen	Cogéterm ⇒ AF	AF ⇒ Cogéterm	Cogéterm → ministère	ministère → Cogéterm	Cogéterm → JO	Publication au JO (au Boen)
CULTURE ET COMMUNICATION	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1^{re} liste, Audiovisuel	27/07/02	26/09/02	23/01/03	21/05/03 18/06/03	09/07/03	05/12/03	08/01/04	22/04/04	16/06/04	13/07/04	28/10/04	09/11/04	—	08/12/04	18/01/05 (10/03/05)
2^e liste, Patrimoine	10/02/04 06/04/05 ⁽¹⁾	08/04/04	16/11/04	19/01/05 18/05/05	26/05/05	23/06/05	13/07/05	08/02/06	12/04/06	10/05/06	06/06/06	05/07/06	—	11/08/06	16/09/06 (26/10/06)
3^e liste, Audiovisuel	10/02/04	08/04/04	03/12/04	16/03/05	13/04/05	26/05/05	07/07/05	08/02/06	12/04/06	10/05/06	06/06/06	05/07/06	—	11/08/06	15/09/06 (26/10/06)
4^e liste, Audiovisuel	08/02/06	17/02/06	19/04/06												
5^e liste, Patrimoine	08/02/06	17/02/06	06/04/06												
DEFENSE	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1^{re} liste	17/07/97	—	—	10/12/97 14/01/98	10/02/98	13/05/98	28/07/98	09/10/98	12/05/99	20/09/99	22/11/99	01/07/00	24/07/00	12/02/01	18/04/01 (10/03/05)
2^e liste	24/06/02	15/07/02	22/01/03	26/03/03 30/04/03	21/05/03	13/06/03	26/06/03	17/06/04	07/07/04	22/09/04	18/11/04	15/12/04	—	10/01/05	10/02/05 (10/03/05)
3^e liste	26/09/05	13/10/05	21/10/05	13/12/06 24/01/07											
« civilisation »	25/11/04	—	—	14/09/05 ⁽²⁾	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
ÉCONOMIE ET FINANCES	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8^e liste	31/05/95	—	—	07/05/97 28/05/97	29/08/97	22/10/97	30/10/97	30/12/97	25/02/98	31/03/98	13/05/98	19/06/98	28/07/98	28/07/98	14/08/98 (08/04/99)
9^e liste	20/08/97	—	—	25/03/98 22/04/98	08/06/98	07/10/98	27/11/98	14/01/99	12/05/99 09/06/99	22/09/99	18/11/99	17/02/00	17/03/00	31/03/00	12/05/00 (19/09/02)
10^f liste	04/02/00 31/03/00 ⁽¹⁾	—	17/04/00	17/05/00 14/06/00	26/10/00	24/11/00	12/02/01	02/04/01	25/04/01 (visa)	—	—	11/05/01	15/06/01	27/06/01	28/07/01 (19/09/02)
11^e liste	12/06/01	29/06/01	01/10/01	12/12/01 13/02/02 13/03/02 10/04/02 03/07/02	04/07/02	08/07/02	25/07/02	16/12/02 10/03/03 ⁽¹⁾ 08/04/03 ⁽¹⁾ 09/07/03	30/04/03	11/07/03	12/11/03	15/12/03	13/01/04	03/02/04	26/03/04 (22/04/04)
12^e liste	05/06/02 13/06/02 ⁽¹⁾ 25/06/03 ⁽¹⁾ 15/09/03 ⁽¹⁾	14/06/02 31/01/03	03/09/02	12/11/03 10/12/03	15/01/04	23/03/04	16/04/04	21/06/04	22/09/04	13/10/04	26/10/04	17/11/04	17/12/04	23/12/04	30/01/05 (10/03/05)
13^e liste	24/06/03	11/07/03	06/11/03 02/02/05	13/04/05 18/05/05	18/05/05	13/06/05	07/07/05	23/12/05	15/02/06 10/05/06	02/06/06	20/06/06 *	29/08/06	21/09/06	13/09/06	26/10/06 (07/12/06)
14^f liste	24/06/03 15/09/03 ⁽¹⁾	11/07/03	06/10/03	11/02/04 22/03/04	15/04/04	13/05/04	28/05/04	22/10/04 07/12/04 ⁽¹⁾	15/12/04	10/01/05	20/01/05	24/02/05	24/03/05	25/03/05	14/05/05 (09/06/05)
15^e liste (1^{re} partie)	25/06/04	13/07/04	09/12/04	13/07/05	15/09/05	06/02/06	23/02/06 07/11/06	02/06/06	05/07/06	29/08/06	13/10/06	20/10/06 et	14/11/06 et	15/11/06 et	28/12/06 ...
15^e liste (2^e partie)	25/06/04	13/07/04	21/12/04	14/09/05 19/10/05	16/11/05	16/02/06	01/03/06 07/11/06	02/06/06	05/07/06	29/08/06	13/10/06
16^e liste (1^{re} partie)	02/06/06	12/06/06	10/09/06												
16^e liste (2^e partie)	02/06/06	12/06/06	03/10/06												
17^e liste	02/06/06	12/06/06	19/11/06												
Conditions internationales de vente	24/11/03	—	—	10/12/03	15/01/04	26/01/04	—	—	**	—	—	11/02/04	09/03/04	22/03/04	24/04/04 (30/09/04)
3 termes isolés	01/06/05	15/07/05	09/09/05	15/02/06	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

* date de réception

** pas de 2nd examen (1) rectificatif(2) terme intégré à la 4^e liste de la procédure accélérée

LISTES	CST → Cogéterm	Cogéterm → LSNT	LSNT → Cogéterm	Cogéterm 1 ^{er} examen	Cogéterm → AF	AF → Cogéterm	Cogéterm → CST	CST ⇒ Cogéterm	Cogéterm 2 nd examen	Cogéterm ⇒ AF	AF ⇒ Cogéterm	Cogéterm → ministère	ministère → Cogéterm	Cogéterm → JO	Publication au JO (au Boen)
ÉDUCATION	—	—	—	28/05/97 ⁽²⁾	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1 ^{re} liste	29/12/05	10/01/06	10/02/06	13/09/06	20/10/06	27/10/06	14/11/06								
ENVIRONNEMENT	—	—	—	14/01/98 ⁽²⁾	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1 ^{re} liste	02/07/01	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2 ^e liste	04/09/06	29/09/06	08/11/06												
ÉQUIPEMENT ET TRANSPORTS	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1 ^{re} liste, Transports	15/11/94	—	21/01/97	18/12/96 22/01/97 19/02/97	23/05/97	26/06/97	01/09/97	—	**	—	—	15/10/97	22/10/97	30/10/97	02/12/97 (08/04/99)
2 ^e liste, Transport maritime (18 termes)	—	—	Cf. Mer 18/08/97	Cf. Mer 25/02/98	Cf. Mer 31/03/98	Cf. Mer 02/06/98	Cf. Mer 06/12/99	12/04/01	18/09/02	25/10/02	16/01/03	03/03/03	02/04/03	30/04/03	20/06/03 (28/08/03)
3 ^e liste, Transport aérien	15/10/01	—	22/10/01	24/10/01	12/12/01	08/01/02	15/01/02	18/02/02	26/02/03	—	—	—	—	—	—
4 ^e liste, Transports et urbanisme ⁽³⁾	12/04/01 10/10/01	08/10/01 21/11/01	18/10/01 23/05/02	18/12/02 29/01/03	17/03/03	13/06/03	26/06/03	13/10/03	22/03/04 14/04/04	15/04/04	06/05/04	07/07/04	24/07/04	09/09/04	21/10/04 (02/12/04)
5 ^e liste, Transports	11/12/02	—	—	18/12/02 29/01/03 26/02/03	17/03/03	13/06/03	26/06/03	13/10/03	14/04/04	26/05/04	02/06/04	16/06/04	—	13/09/04	22/10/04 (02/12/04)
6 ^e liste, Transports	06/06/03	14/10/03	17/12/03	18/01/06 15/02/06 15/03/06	07/04/06	09/06/06	26/06/06	11/12/06							
7 ^e liste, Génie civil	06/06/03 21/10/03 ⁽¹⁾	14/10/03	08/02/04	15/03/06 12/04/06	10/05/06	03/07/06	04/09/06	28/11/06	13/12/06 21/02/07						
INFORMATIQUE	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2 ^e liste de l'informatique	30/08/96	—	—	18/06/97 09/07/97 17/09/97	27/10/97	22/01/98	17/02/98	20/03/98	22/04/98	27/05/98	01/07/98	28/07/98	17/09/98	17/09/98	10/10/98 (08/04/99)
3 ^e liste de l'informatique	14/03/01	02/04/01	11/07/01 15/11/01	19/11/01 12/12/01	03/01/02	26/03/02	10/04/02	06/05/02	25/10/02	20/11/02	12/12/02	19/12/02	21/01/03	31/01/03	27/02/03 (27/03/03)
4 ^e liste de l'informatique	21/11/03 15/12/04 ⁽¹⁾	17/12/03	10/04/04	17/11/04 19/01/05	16/03/05	13/06/05	22/03/06	14/07/06	15/11/06	15/12/06					
5 ^e liste de l'informatique	28/04/05	16/05/05	23/06/05	14/06/06	05/07/06	13/10/06	02/11/06	14/12/06	24/01/07						
Composants électroniques	23/11/99	21/02/00	31/05/00	05/07/00	26/10/00	27/11/00	12/02/01	26/06/01	24/10/01	19/11/01	02/01/02	14/01/02	14/02/02	15/02/02	26/03/02 (19/12/02)
1 ^{re} liste de l'internet	11/06/98	—	—	17/06/98 08/07/98	17/06/98 28/07/98	30/10/98	26/11/98	08/12/98	16/12/98	08/01/99	29/01/99	12/02/99	18/02/99 économie 29/03/99 culture	17/02/99	16/03/99 (08/04/99)
2 ^e liste de l'internet	19/10/99	—	—	24/11/99 08/12/99 19/01/00	17/02/00	11/05/00	—	—	**	—	—	15/06/00	30/06/00	03/07/00	01/09/00 (19/09/02)
3 ^e liste de l'internet	14/03/01	02/04/01	Fait par cellule	11/07/01 et 19/09/01 (@)	19/11/01	02/01/02	15/01/02	23/02/02	10/04/02	—	—	19/06/02	—	23/10/02 29/11/02	08/12/02 (06/02/03)
4 ^e liste de l'internet	21/11/03 22/03/04 ⁽¹⁾	17/12/03	10/04/04	12/05/04	16/06/04	02/07/04	22/07/04	04/09/04	13/10/04	16/11/04	07/12/04	24/02/05	25/03/05	25/03/05	20/05/05 (09/06/05)
5 ^e liste de l'internet	28/04/05	16/05/05	23/06/05	14/06/06	05/07/06	13/10/06	02/11/06	14/12/06	24/01/07						
1 ^{re} liste du courrier électron.	—	—	04/03/97	12/03/97	26/03/97	24/04/97	—	—	07/05/97	—	—	—	11/05/97	30/10/97	02/12/97 (08/04/99)
2 ^e liste du courrier électron.	08/07/02 15/01/03	—	—	29/01/03	19/02/03	07/03/03	—	—	**	—	—	28/03/03	28/04/03	30/04/03	20/06/03 (28/08/03)

* date de réception

** pas de 2nd examen

(1)

rectificatif

(2) audition

(3) deux listes de 12 et 27 termes, regroupées par la DGLFLF

LISTES	CST → Cogéterm	Cogéterm → LSNT	LSNT → Cogéterm	Cogéterm 1 ^{er} examen	Cogéterm → AF	AF → Cogéterm	Cogéterm → CST	CST ⇒ Cogéterm	Cogéterm 2 nd examen	Cogéterm ⇒ AF	AF ⇒ Cogéterm	Cogéterm → ministère	ministère → Cogéterm	Cogéterm → JO	Publication au JO (au Boen)
INGENIERIE NUCLEAIRE	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2^e liste	26/06/98 06/04/99 ⁽¹⁾	—	20/10/98	25/11/98 14/04/99	02/07/99	07/10/99	27/10/99	22/11/99	24/11/99	08/12/99	30/03/00	18/05/00	16/06/00	25/07/00	03/08/00 (19/09/02)
3^e liste	14/03/00	31/10/00 14/02/01	17/07/01	22/05/02 12/06/02 03/07/02 18/09/02	25/10/02	30/01/03	21/02/03	26/06/03	09/07/03	10/09/03	05/01/04	14/04/04	14/05/04	26/05/04	18/06/04 (30/09/04)
4^e liste	29/11/02 17/02/03 ⁽¹⁾	11/02/03	25/03/03	09/07/03 10/09/03 08/10/03	12/11/03	01/03/04	16/03/04	05/07/04	17/11/04	10/01/05	25/01/05	13/07/05	—	16/08/05	21/09/05 (13/10/05)
5^e liste	02/10/03	14/10/03	28/10/03	14/01/04	11/02/04	08/03/04	—	—	**	—	—	22/03/04	14/05/04	26/05/04	16/06/04 (30/09/04)
6^e liste	21/12/04 *	24/12/04	04/05/05	19/10/05 16/11/05	14/12/05	27/04/06 *	03/05/06	26/12/06 *	—	—	—	—	—	—	—
7^e liste	11/07/06	23/08/06	30/12/06	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
JUSTICE	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1^{re} liste	07/07/06 19/12/06 ⁽³⁾	02/08/06	28/10/06	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
MER	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1^{re} liste	—	—	—	25/02/98	31/03/98	04/06/98	06/12/99 ⁽²⁾	—	—	—	—	—	—	—	—
PETROLE ET GAZ	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1^{re} liste	—	—	—	19/02/97 16/04/97	04/07/97	09/10/97	27/10/97	29/01/98 10/04/98	06/05/98	08/06/98	28/09/98	04/11/98	11/12/98	08/12/98	12/01/99 (08/04/99)
2^e liste	08/07/04	13/07/04	08/03/05	19/10/05 16/11/05	14/12/05	03/02/06	23/02/06	24/03/06	14/06/06	05/07/06	11/07/06	13/09/06	04/10/06	17/10/06	25/11/06
3^e liste (termes urgents)	15/12/06	—	—	21/03/07	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
SANTE	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1^{re} liste	17/01/01	—	26/02/01	14/03/01 25/04/01 30/05/01	12/06/01	06/07/01	11/09/01	15/06/02	20/11/02	05/12/02	16/01/03	19/02/03	10/03/03	28/03/03	03/06/03 (28/08/03)
2^e liste	31/10/05	16/12/05	14/03/06	15/11/06 13/12/06	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
SCIENCES ET TECHNIQUES SPATIALES	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2^e liste	24/07/98	—	—	19/01/00 16/02/00 29/03/00 19/04/00	26/05/00	18/07/00	—	(15/11/00)	—	—	27/11/00	—	12/02/01	18/04/01 (10/03/05)	
3^e liste (1^{re} partie)	13/02/03	13/03/03	25/04/03	14/01/04 11/02/04	11/03/04	02/04/04	16/04/04	04/06/04	22/09/04	13/10/04	26/10/04	17/11/04	—	23/12/04	30/01/05 (10/03/05)
3^e liste (2^e partie)	13/02/03	13/03/03	25/04/03	07/07/04	09/09/04	07/12/04	17/01/05	30/05/05	13/07/05	24/08/05	10/10/05	—	—	28/11/05	31/12/05 (26/01/06)
3^e liste (3^e partie)	13/02/03	13/03/03	25/04/03	13/10/04 17/11/04	15/12/04	07/01/05	28/01/05	30/05/05	13/07/05	24/08/05	10/10/05	—	—	—	—
4^e liste	27/01/06 16/02/06 ⁽¹⁾	—	13/12/05	13/09/06 18/10/06	20/11/06	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

* date de réception

** pas de 2nd examen

(1) rectificatif

(2) cf. commissions spécialisées de l'agriculture et de l'équipement et des transports

(3) envoi complémentaire de 5 termes

	CST → Cogéterm	Cogéterm → LSNT	LSNT → Cogéterm	Cogéterm 1 ^{er} examen	Cogéterm → AF	AF → Cogéterm	Cogéterm → CST	CST ⇒ Cogéterm	Cogéterm 2 nd examen	Cogéterm → AF	AF ⇒ Cogéterm	Cogéterm → ministère	ministère → Cogéterm	Cogéterm → JO	Publication au JO (au Boen)	
SPORT	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
« stadiaire »	—	—	—	22/01/97	24/02/97	28/02/97	—	—	08/10/97 (visa)	—	—	01/09/97	22/10/97	30/10/97	02/12/97 (08/04/99)	
1 ^{re} liste	15/01/03	—	—	18/06/03	09/07/03	12/11/03	—	—	**	—	—	12/12/03	—	15/01/04	15/02/04 (01/04/04)	
2 ^e liste	05/12/06	19/12/06	30/12/06													
beach	05/12/06	—	—													
TELECOMMUNICATIONS	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
1 ^{re} liste	29/07/98	—	—	20/10/99	07/01/00	05/06/00	15/12/00	13/03/01	30/05/01	11/07/01	18/10/01	19/11/01	26/12/01	03/01/02	02/03/02 (19/12/02)	
2 ^e liste	07/03/00	05/04/00	09/10/00	15/11/00 14/03/01 30/05/01	11/07/01	18/10/01	19/11/01	30/08/02	25/10/02	05/12/02	16/01/03	17/03/03	17/04/03	30/04/03	14/06/03 (28/08/03)	
3 ^e liste	21/12/01	10/01/02	18/03/02	20/11/02 26/02/03	17/03/03	12/05/03	26/05/03	12/11/03	14/04/04	12/05/04	02/06/04	04/10/04	04/11/04	16/11/04	14/12/04 (27/01/05)	
4 ^e liste	19/03/04	08/04/04	03/12/04	16/03/05 18/05/05	26/05/05	17/06/05	13/07/05	25/11/05	14/12/05	12/01/06	16/01/06	08/02/06	10/03/06	08/03/06	26/03/06 (25/05/06)	
5 ^e liste	19/03/04	—	—	14/04/04	12/05/04	02/06/04	16/06/04	12/10/04	15/12/04	10/01/05	20/01/05	24/02/05	25/03/05	25/03/05	05/05/05 (09/06/05)	
6 ^e liste	06/09/05 16/12/05 ⁽¹⁾	13/09/05	10/10/05	14/12/05 18/01/06 15/02/06	08/03/06	27/04/06	22/05/06	30/05/06	13/09/06	13/09/06	06/10/06	17/10/06	15/11/06	15/11/06	28/12/06	
COMMISSION GENERALE	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
« DBS »	—	—	—	03/07/02	04/07/02	04/07/02	—	—	18/09/02 et 25/10/02	03/10/02	24/10/02 et 30/10/02	18/11/02		20/12/02	30/01/03 (27/03/03)	
« euro », « cent »	—	—	—	07/05/97		23/05/97	—	—	28/05/97					30/10/97	02/12/97 (08/04/99)	
« zone euro »	—	—	—	13/01/99 17/02/99	31/03/99	19/04/99	—	—	—	19/05/99	10/06/99	16/06/99	05/07/99 ⁽²⁾ 15/07/99 ⁽³⁾	18/08/99	14/09/99 (19/09/02)	
1 ^{re} liste du génie génétique	12/07/06	29/09/06	30/12/06													
1 ^{re} liste de termes généraux	12/07/06	29/09/06	08/11/06													
RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION GENERALE	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
coach				13/04/05	18/05/05	30/05/05									15/06/05	22/07/05 (22/09/05)
e-gender	—	—	—		18/05/05	30/05/05	—	—	—	—	—	—	—		15/06/05	22/07/05 (22/09/05)
s'miles	—	—	—	15/12/04 19/01/05 23/02/05 13/04/05	18/05/05	30/05/05	—	—	—	—	—	—	—		15/06/05	22/07/05 (22/09/05)
podcast et podcasting	—	—	—	13/07/05	15/09/05	10/10/05	—	—	16/11/05 (visa)	—	—	—	—	16/11/05	18/12/05 (26/01/06)	
travel retail	—	—	—	14/06/06 05/07/06	29/08/06	06/10/06	—	—	18/10/06 (visa)	—	—	—	—	18/10/06	15/12/06	

* date de réception ** pas de 2nd examen

(1) rectificatif

(2) ministre des affaires étrangères

(3) ministre de l'économie et des finances

	CST → Cogéterm	Cogéterm → LSNT	LSNT → Cogéterm	Cogéterm 1 ^{er} examen	Cogéterm → AF	AF → Cogéterm	Cogéterm → CST	CST ⇒ Cogéterm	Cogéterm 2 nd examen	Cogéterm ⇒ AF	AF ⇒ Cogéterm	Cogéterm → ministère	ministère → Cogéterm	Cogéterm → JO	Publication au JO (au Boen)
PROCEDURE ACCELEREE DE LA COMMISSION GENERALE	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1^{re} liste - littérisme	—	—	—	18/05/05	26/05/05	30/05/05	—	—	15/06/05	16/06/05	17/06/05	01/07/05	13/07/05	01/08/05	30/08/05 (13/10/05)
2^e liste	—	—	—	15/06/05	20/06/05	01/07/05	—	—	13/07/05	24/08/05	10/10/05	20/10/05 ⁽¹⁾	08/11/05 ⁽¹⁾	16/11/05	18/12/05 (26/01/06)
3^e liste	—	16/06/05	24/06/05	13/07/05	24/08/05	10/10/05	—	—	16/11/05	22/11/05	28/11/05	14/12/05 ^(2,3)	27/12/05 ⁽²⁾	13/01/06 ⁽³⁾	16/01/06 12/02/06 (25/05/06)
4^e liste	—	15/07/05	Fait par cellule	14/09/05	21/09/05	10/10/05	—	—	16/11/05	22/11/05	28/11/05	30/01/06 ⁽⁵⁾	15/02/06	10/02/06	09/03/06 (25/05/06)
5^e liste	—	15/09/05	15/09/05 25/09/05	19/10/05	24/10/05	04/11/05	—	—	14/12/05	20/12/05	03/01/06	—	—	19/01/06	03/03/06 (25/05/06)
6^e liste	—	—	—	16/11/05	22/11/05	08/12/05	—	—	18/01/06	30/01/06	03/02/06	10/02/06 ⁽⁴⁾	10/03/06 ⁽⁶⁾	13/03/06 ⁽⁷⁾	08/03/06 05/04/06 (25/05/06)
7^e liste	—	—	—	14/12/05	20/12/05	06/01/06	—	—	18/01/06	30/01/06	03/02/06	15/03/06 ⁽⁸⁾	06/04/06	14/04/06	13/05/06 (20/07/06)
8^e liste	—	14/12/05	20/12/05	18/01/06	30/01/06	03/02/06	—	—	15/02/06	15/02/06	20/02/06	—	—	27/02/06	25/03/06 (25/05/06)
9^e liste - action de groupe	—	—	—	15/02/06	15/02/06	23/02/06	—	—	**	—	—	27/02/06	—	07/04/06	13/05/06 (20/07/06)
10^e liste	—	15/03/06	30/03/06	12/04/06	24/04/06	27/04/06	—	—	10/05/06	16/05/06	22/05/06	15/06/06 ⁽⁹⁾	29/06/06 ⁽¹⁰⁾	06/07/06 ⁽⁹⁾	31/07/06 09/09/06 (26/10/06)
11^e liste	—	—	—	12/04/06	03/05/06	10/05/06	16/05/06	02/06/06	—	14/06/06	21/06/06	27/06/06	—	—	—
12^e liste - gestion des droits numériques	—	10/05/06	24/05/06	14/06/06	21/06/06	03/07/06	—	—	—	—	—	29/08/06	14/09/06	13/09/06	26/10/06 (07/12/06)
13^e liste	—	14/06/06	20/06/06	05/07/06	05/07/06	06/10/06	—	—	—	—	—	18/10/06 ⁽¹¹⁾	15/11/06	20/11/06	—
14^e liste	—	05/07/06	12/07/06	13/09/06	13/09/06	06/10/06	—	—	15/11/06	15/11/06	17/11/06	—	—	13/12/06	27/12/06
15^e liste - salle d'époque	—	—	—	15/11/06	20/11/06	24/11/06	—	—	—	—	—	13/12/06	—	—	—
16^e liste	—	—	—	13/12/06	15/12/06	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
17^e liste - journaliste embarqué	—	—	—	24/01/07	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
18^e liste	—	—	—	21/02/07	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

* date de réception ** pas de 2nd examen

(1) accord pour « fenêtre intruse » (ministre de l'économie, des finances et de l'industrie)

(2) accord pour « filoutage », « complexe touristique » et « station » (ministre de l'économie, des finances et de l'industrie)

(3) accord pour « pôle » (ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer)

(4) accord pour « cliquer-parler », « personnalisation » et « véhicule à carburant modulable » (ministre de l'économie, des finances et de l'industrie)

(5) accord pour « externalisation » (ministre de l'économie, des finances et de l'industrie)

(6) accord pour « cliquer-parler » (ministre de l'économie, des finances et de l'industrie)

(7) accord pour « personnalisation » et « véhicule à carburant modulable » (ministre de l'économie, des finances et de l'industrie)

(8) accord pour « poste à poste » (ministre de l'économie, des finances et de l'industrie)

(9) accord pour « étiquette radio » et « radio-identification » (ministre de l'économie, des finances et de l'industrie)

(10) accord pour « décalage » (ministre de la culture et de la communication)

(11) accord pour « maison mobile » (ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer), « pavé tactile » (ministre de l'économie, des finances et de l'industrie)

B.2 : Calendrier des réunions 2006 au 31 décembre 2006

Commission	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	septembre	octobre	novembre	décembre
Affaires étrangères	23 à 10h		6 à 10h		5 à 10h	16 à 10h		22 à 10h		10 à 10h	15 à 10h
Agriculture et pêche			10 à 9h30			30 à 9h30					8 à 9h30
Automobile			14 à 14h30			13 à 14h30		5 à 14h30	10 à 10h30		12 à 14h30
Chimie et matériaux		3 à 10h			12 à 9h30*				20 à 9h30*		
Culture et communication <i>GT audiovisuel et communication</i> <i>GT patrimoine création contemporaine</i>	16 à 10h 19 à 10h	6 à 10h			15 à 10h 22 à 10h	12 à 10h			23 à 10h 2 à 10h 9 à 10h		
Défense			14 à 14h30			6 à 14h30			3 à 14h30		
Économie et finances <i>GT techniques commerciales</i>	12 à 10h30*		8 à 15h 2 à 10h30*	6 à 10h30*	17 à 15h 4 à 10h30*	8 à 10h30*	6 à 10h30*	11 à 15h 28 à 10h30*		9 à 10h30*	20 à 15h 19 à 10h30*
Environnement		20 à 9h30				13 à 14h30			10 à 14h30		19 à 14h30
Éducation	25 à 14h30		1 à 14h30	26 à 14h30		7 à 14h30				29 à 14h30	
Équipement, Transports et Tourisme <i>Groupe permanent</i>	12 à 10h	10 à 9h30	13 à 9h00	26 à 15h	30 à 14h30	29 à 9h30			27 à 14h30	27 à 9h30	6 à 9h30
Informatique <i>GT composants électroniques</i>					2 à 9h	9 à 9h 23 à 9h30	7 à 9h	15 à 9h30 14 à 9h30		17 à 9h15	7 à 9h30
Ingénierie nucléaire			10 à 9h30*						20 à 9h30*		
Jeunesse et sports <i>Groupes de travail</i>	25 à 14h30	1 à 14h30 7 à 17h 28 à 14h	15 à 14h30 7 à 18h	11 à 18h 25 à 14h	10 à 17h30 16 à 16h 23 à 14h30 30 à 14h30	13 à 18h 20 à 14h 27 à 14h30	4 à 14h30 10 à 18h	21 à 14h30 5 à 14h30	17 à 16h30	21 à 16h30	19 à 17h30
Justice		1 à 14h30	21 à 14h30		15 à 14h30		7 à 14h30	27 à 14h30		15 à 14h30	
Santé / Affaires sociales	26 à 14h30		23 à 14h30		11 à 14h30			14 à 14h30		9 à 14h30	
Sciences et industrie pétrolières			9 à 14h00		19 à 14h			22 à 14h		24 à 14h	
Sciences et techniques spatiales		13 à 9h30*		18 à 9h30*		6 à 9h30*		12 à 9h30*		21 à 9h30*	
Télécommunications <i>GT activités postales</i>					15 à 9h30	19 à 9h30		18 à 9h30 13 à 15h30		24 à 9h30	13 à 15h30
Groupe de travail sur l'internet	6 à 10h30										
Commission générale	18 à 10h	15 à 10h	15 à 10h	12 à 10h	10 à 10h	14 à 10h	5 à 10h	13 à 10h	11 à 16h30 18 à 10h	15 à 10h	13 à 10h
Groupe de travail	26 à 9h30		1 à 9h30	5 à 9h30 19 à 9h30	31 à 9h30	8 à 9h30 28 à 9h30			11 à 9h30 25 à 9h30	29 à 9h30	
Groupe restreint	11 à 18h	7 à 18h		4 à 18h	4 à 18h	6 à 18h 28 à 18h		5 à 18h	31 à 15h	22 à 17h30	
Comité de l'Académie des sciences <i>GT biologie</i>			13 à 14h		22 à 10h 15 à 14h15		10 à 10h		27 à 14h30		4 à 10h
Tononymie	19 à 14h	3 à 14h	3 à 14h	6 à 14h		12 à 14h		27 à 14h	29 à 14h		

* Commission spécialisée dont les réunions sont tenues sur une journée.

La durée habituelle d'une réunion est d'une demi-journée (3h).

B.4 : Diffusion des brochures relatives à l'enrichissement de la langue française par la délégation générale à la langue française et aux langues de France en 2006

	<i>Année d'édition</i>	<i>Exemplaires diffusés par la mission</i>	<i>Exemplaires diffusés lors des Salons</i>
Cent termes français	2004	3 149	1 040
Chimie	2004	475¹	-
Des mots et des autos ²	2004	41	-
Défense	2005	1 472	636
Techniques de l'information et de la communication	2005	4 762	2 720
Audiovisuel	2006	3 313	3 111
Économie et finances	2006	4 040	184
Ingénierie nucléaire	2006	1 321	110
L'essentiel sur l'enrichissement de la langue française	2006	1 112	1 650
Rapport de la Commission générale pour l'année 2004	2005	151	-
Rapport de la Commission générale pour l'année 2005	2006	358	150
TOTAL		20 194	9 601

¹ épuisé en cours d'année.

² le fascicule est également diffusé par le Comité des constructeurs automobiles français qui l'a publié.

B.5 : BILAN DES PUBLICATIONS AU *JOURNAL OFFICIEL* DE 1996 A 2006

LISTES PUBLIÉES DEPUIS 1996

AU 31 DECEMBRE 2006

DATE DE PUBLICATION AU <i>JOURNAL OFFICIEL</i>	LISTE	TERMES PAR LISTE	TERMES PAR ANNÉE
2 décembre	1997	Monnaie européenne	2
2 décembre		Courrier électronique	5
2 décembre		Sports	2
2 décembre		Transports	10
14 août	1998	Économie et finances	58
10 octobre		Informatique	37
16 décembre		Architecture	12
12 janvier	1999	Carburants	54
16 mars		Internet	59
14 septembre		« Zone euro »	1
23 octobre		Automobile	3
12 mai	2000	Économie et finances	68
3 août		Ingénierie nucléaire	32
1 ^{er} septembre		Internet	12
22 septembre		Répertoire terminologique - « révision »	2500
18 avril	2001	Termes généraux de la chimie	86
18 avril		Stéréochimie	85
18 avril		Défense	27
18 avril		Sciences et techniques spatiales	162
28 juillet		Économie et finances	62
30 novembre		Pêches maritimes	34
1 ^{er} mars	2002	Polymères (chimie)	57
2 mars		Services des télécommunications	29
26 mars		Composants électroniques	25
8 décembre		Internet	9
30 janvier	2003	« (Arme) de défense à balles souples »	1
27 février		Informatique	13
3 juin		Santé	13
14 juin		Télécommunications	35
15 juin		Chimie physique, couches et films minces, [...]	85
20 juin		Courrier électronique	6
20 juin		Transport maritime	12
8 octobre		Termes généraux de la chimie	61
15 février		Sports	2
15 février	2004	Automobile	9
26 mars		Économie et finances	74
24 avril		Tableau des conditions internationales de vente	13
12 juin		Agriculture	2
16 juin		Ingénierie nucléaire	6
18 juin		Ingénierie nucléaire	57

DATE DE PUBLICATION AU JOURNAL OFFICIEL	LISTE	TERMES PAR LISTE	TERMES PAR ANNEE
21 octobre	Équipement et transports	23	
22 octobre	Transports	4	
14 décembre	Télécommunications	33	
18 janvier	Audiovisuel	42	
30 janvier	Sciences et techniques spatiales	33	
30 janvier	Économie et finances	51	
10 février	Défense	11	
5 mai	Télécommunications	5	
14 mai	Économie et finances	34	
20 mai	Internet	13	
22 juillet	Recommandation (équivalents de <i>coach</i>)	-	
22 juillet	Recommandation (équivalents de <i>e-</i>)	-	
22 juillet	Recommandation (équivalents de <i>gender</i>)	-	
30 août	Terme de la procédure accélérée	1	
21 septembre	Ingénierie nucléaire	33	
22 septembre	Termes généraux de la chimie	23	
18 décembre	Termes de la procédure accélérée	4	
18 décembre	Recommandation (équivalent de <i>s'miles</i>)	-	
31 décembre	Sciences et techniques spatiales	75	
12 février	Termes de la procédure accélérée	4	
3 mars	Termes de la procédure accélérée	3	
4 mars	Terme de la procédure accélérée	1	
9 mars	Termes de la procédure accélérée	3	
25 mars	Termes de la procédure accélérée	3	
26 mars	Télécommunications	26	
5 avril	Termes de la procédure accélérée	8	
5 avril	Automobile	15	
13 mai	Terme de la procédure accélérée	1	
13 mai	Termes de la procédure accélérée	2	
2 juin	Automobile	10	
9 septembre	Termes de la procédure accélérée	7	
15 septembre	Culture (Audiovisuel)	19	
16 septembre	Affaires étrangères	10	
16 septembre	Culture (Patrimoine)	17	
26 octobre	Terme de la procédure accélérée	1	
26 octobre	Économie et finances	37	
23 novembre	Génie génétique	14	
25 novembre	Pétrole et gaz	45	
15 décembre	Recommandation (équivalents de <i>podcasting</i>)	-	
27 décembre	Termes de la procédure accélérée	8	
28 décembre	Économie et finances	38	
28 décembre	Télécommunications	26	
			4503

Depuis 1997, en près de 9 ans, la Commission générale a publié, en plus de la révision des travaux antérieurs (2500 termes), **1956 termes** proposés par les commissions spécialisées et **47 termes** par autosaisine.

La moyenne annuelle est de **222,5 termes**.

COMMISSIONS SPECIALISEES DE TERMINOLOGIE ET DE NEOLOGIE

18 COMMISSIONS SPECIALISEES	DATE DE CREATION DE LA COMMISSION	TERMES PUBLIES	NOMBRE DE LISTES
Affaires étrangères	20 mai 1999	10	1 liste
Agriculture et pêche	1 ^{er} décembre 1998	50	3 listes
Automobile	20 octobre 1998	37	4 listes
Chimie et matériaux	5 août 1997	397	6 listes
Culture et communication	2 mars 1998	90	4 listes
Défense	8 novembre 1996	38	2 listes
Économie et finances	20 janvier 1997	438	11 listes
Éducation	26 juillet 2004	—	—
Environnement	20 avril 2000	—	—
Équipement et transports	7 juillet 1999	49	4 listes
Informatique et composants électroniques	5 août 1997	179	9 listes
Ingénierie nucléaire	23 mai 1997	128	4 listes
Justice	16 février 1998	—	—
Sciences et industrie pétrolières	19 janvier 1998	99	2 listes
Santé – Affaires sociales	20 mai 1997	13	1 liste
Sciences et techniques spatiales	21 mai 1997	270	3 listes
Sport	27 mars 2001	4	2 listes
Télécommunications	21 mai 1997	154	6 listes
1956⁽¹⁾			

(1) il faut ajouter à ce chiffre 47 termes publiés par la Commission générale

RAPPEL DES ARRETES PUBLIES AVANT 1996

DATE DE PUBLICATION AU JOURNAL OFFICIEL	ARRETE	TERMES PAR LISTE	TERMES PAR ANNEE
12 janvier	1973	Pétrole	76
12 janvier		Techniques spatiales	215
29 novembre		Économie et finances	25
—	1974	—	—
2 janvier	1975	Santé	31
12 août	1976	Défense	227
—	1977	—	—
7 décembre	1978	Santé	2
—	1979	—	—
—	1980	—	—
22 décembre	1981	Informatique	54
27 avril	1982	Télécommunications	50
24 janvier	1983	Audiovisuel et publicité	111
30 décembre		Informatique	38
25 septembre	1984	Télédétection aérospatiale	82
3 octobre		Télécommunications	51
5 octobre		Défense	120
13 mars	1985	Personnes âgées	42
10 octobre		Audiovisuel et publicité	112
28 novembre		Mer	22
10 janvier	1986	Télédétection aérospatiale	43
17 février		Urbanisme et logement	204
18 février	1987	Économie et finances	93
30 mars		Informatique	27
31 mars		Télédétection aérospatiale	42
7 avril		Agriculture	124
23 septembre		Mer	24
18 février	1988	Sport	44
26 juillet		Télédétection aérospatiale	43
30 décembre		Télécommunications	29
6 janvier	1989	Économie et finances	34
17 avril		Défense	26
27 juin		Informatique	14
18 juillet		Transports	42
30 novembre		Ingénierie nucléaire	102
11 janvier	1990	Économie et finances	41
14 septembre		Agriculture	369
14 septembre		Composants électroniques	24
14 septembre		Télédétection aérospatiale	63
18 décembre		Transports	34
21 décembre		Sport	39
15 juin	1991	Défense	16
30 septembre		Économie et finances	26
29 avril	1992	Composants électroniques	73
27 mai		Transports	30
30 juin		Tourisme	40
27 août		Éducation	60
11 décembre		Sport	48

DATE DE PUBLICATION AU JOURNAL OFFICIEL	ARRETE	TERMES PAR LISTE	TERMES PAR ANNEE
11 février	1993	Économie et finances	45
19 février		Informatique	39
20 septembre		Agriculture	47
21 septembre		Transports	48
2 mars	1994	Télécommunications	16
7 juillet		Économie et finances	35
27 décembre		Télédétection aérospatiale	42
20 février	1995	Techniques spatiales	192
			3476

RAPPEL DES COMMISSIONS MINISTERIELLES AVANT 1996

24 COMMISSIONS MINISTERIELLES	DATE DE CREATION DE LA COMMISSION	TERMES PUBLIES	NOMBRE D'ARRETES
Activités des femmes	29 février 1984	—	—
Affaires étrangères	18 février 1984	—	1 liste de toponymes
Agriculture	22 mai 1984	540	3 arrêtés
Audiovisuel et publicité	18 décembre 1980	223	2 arrêtés
Chimie	15 décembre 1992	—	—
Composants électroniques	16 décembre 1986	97	2 arrêtés
Défense	6 février 1973	389	4 arrêtés
Économie et finances	16 juin 1971	299	7 arrêtés
Éducation	9 mai 1985	60	1 arrêté
Environnement	6 avril 1984	—	—
Informatique	7 septembre 1979	172	5 arrêtés
Ingénierie nucléaire ⁽¹⁾	27 février 1987	102	1 arrêté
Intérieur et décentralisation	20 mai 1985	—	—
Mer	8 décembre 1982	46	2 arrêtés
Personnes âgées	17 février 1983	42	1 arrêté
Pétrole	7 juillet 1970	76	1 arrêté
Santé	13 juin 1972	33	2 arrêtés
Sport	15 mai 1984	131	3 arrêtés
Techniques spatiales	18 septembre 1972	407	2 arrêtés
Télécommunications ⁽²⁾	21 août 1979	146	4 arrêtés
Télédétection aérospatiale	20 avril 1978	315	6 arrêtés
Tourisme ⁽³⁾	6 février 1990	40	1 arrêté
Transports ⁽⁴⁾	18 décembre 1985	154	4 arrêtés
Urbanisme et logement ⁽⁵⁾	7 avril 1982	204	1 arrêté
		3476	

(1) 1^{re} commission créée le 18 septembre 1972

(2) 1^{re} commission créée le 25 octobre 1972

(3) 1^{re} commission créée le 16 mars 1972

(4) 1^{re} commission créée le 3 août 1972

(5) 1^{re} commission créée le 14 mars 1972

De 1973 à 1995, en 22 ans, 20 commissions ministérielles ont publié 3476 termes.

La moyenne annuelle était de 158 termes.